

JE PÊCHE EN MORBIHAN

Revue d'informations de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique



n° 27
Janvier 2019

Cahier pêche

Toute la réglementation 2019
Deux pêches "faciles" à découvrir

Blavet canalisé

pourquoi il faut renaturer !

21

42

ALRÉ PÊCHE ET CHASSE

www.alre-peche.com

- Toutes les plus grandes marques
- Un large choix de produits
- Plus de 20 ans d'expérience
- Des conseils de passionnés

Ouverture des magasins
Du lundi au samedi
9h-12h15 14h15-19h

AURAY
ZA Porte Océane
56400 Auray
02 97 50 78 71

QUIMPER
26 Avenue Ty Douar
29000 Quimper
02 56 04 83 70

THEIX
ZA Atlantheix
56450 Theix
02 97 42 60 34

GUERANDE
Rue de la briquerie
44330 Guerande
02 40 15 78 20

RENNES
ZA Atlantheix
56450 Theix
02 23 47 02 45

BREST
1 rue du Cdt Mindren
29200 Brest
02 98 41 67 43

@AlréPêcheEtChasse → Suivez-nous !

Défi Pêche

www.defi-peche.com

Parc d'activités de Brocéliande
Route de Mauron
56800 PLOËRMEL - Tél. 02 97 72 17 86
Ouverture du Mardi au Vendredi 9h/12h
14h/18h45 et le Samedi 9h/12h - 14h/18h

MOORE **DAWA** **FOX** **WASH**
FINISH **KEITECH** **FOX** **SHIMANO**
POWERLINE **MATRIX** **RAPALA** **Sensar**

Pisciculture de Lussais
Famille Tréhin

- Truites Arc-en-ciel
- Saumons de Fontaine
- Farios

CCSR

79110 CHEF-BOUTONNE
Tél. 05 49 29 82 42
Fax 05 49 29 89 50
pisciculture.lussais@orange.fr

sommaire

Bilan 2018

- 5 Le changement climatique est là !
- 6 à 8 Une saison 2018 parfois technique mais au top !
- 9 Concours des plus belles prises

En direct des bassins versants

- 10/11 Ellé
- 12/13 Scorff
- 14/15 Blavet
- 16/17 Côtiers
- 18/19 Oust/Vilaine

Cahier pêche

- 23 à 25 Réglementation 2019, réserves de pêche et parcours
- 26/28 Principaux cours d'eau et plans d'eau
- 29 Tarifs des cartes 2019
- 30/31 Les gardes particuliers font aussi respecter la loi
- 32/33 Deux pêches faciles à consommer sans modération
- 34/35 Pour bien pêcher, innovez !
- 36/39 **Infos musette**
- Dossiers**
- 40/41 En 2019, choisissez votre AAPPMA avec votre carte !
- 42/43 Blavet canalisé : pourquoi, il faut renaturer !
- 44 à 47 **En bref**

je pêche en Morbihan

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault
56890 SAINT AVE
Tél : 02.97.44.54.55
e. mail : accueil@fedepeche56.com
Site : <http://morbihan.federationpeche.fr>

Directeur de publication : Jean-Yves MOËLO
Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE
Rédaction : J.Y. MOËLO - C. LE CLEVE
A.L. CAUDAL - G. GERMIS
F. JOSSEC - Y. LE CLAINCHE
J.C. LE CLAINCHE - G. ROUSSEAU

Apport journalistique - Conception maquette
Mise en page : Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68
Impression : Poisneuf - Josselin
Tirage : 18 000 exemplaires

Photo couverture : L. Madelon - FNPF
Tous droits de reproduction réservés à : FDPPMA du Morbihan

L'entretien régulier des cours d'eau est une nécessité



Faisant suite à la réforme induite par la loi MAPTAM puis la loi NOTRe, les nouveaux opérateurs que sont les **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** ont fait depuis le 1er janvier 2018 leur arrivée dans le paysage du grand et du petit cycle de l'eau au travers de la nouvelle compétence qui leur est dévolue : la GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

La mise en place de cette compétence GEMAPI pour les collectivités locales constitue une mesure essentielle pour l'avenir des cours d'eau et pose de façon très tangible la question des modalités d'exercice de cette compétence par rapport à l'existant.

L'entretien des cours d'eau a toujours été **un enjeu majeur pour les pêcheurs morbihannais**. Au fil des ans, ils ont su développer des méthodes douces et les faire évoluer en visant :

- un **objectif de qualité** afin de permettre une qualité de l'écosystème que représente le cours d'eau ;
- un **objectif d'écoulement** naturel afin de permettre une libre circulation de l'eau et sa continuité ;

Aujourd'hui, pour cause de contraintes budgétaires, les financements consacrés à l'entretien ne sont plus prioritaires, la menace d'être progressivement diminués voire supprimés est réelle, entraînant inévitablement le risque que les cours d'eau **retournent à leur état d'abandon**, effaçant le travail de reconquête **réalisé pendant trente années**.

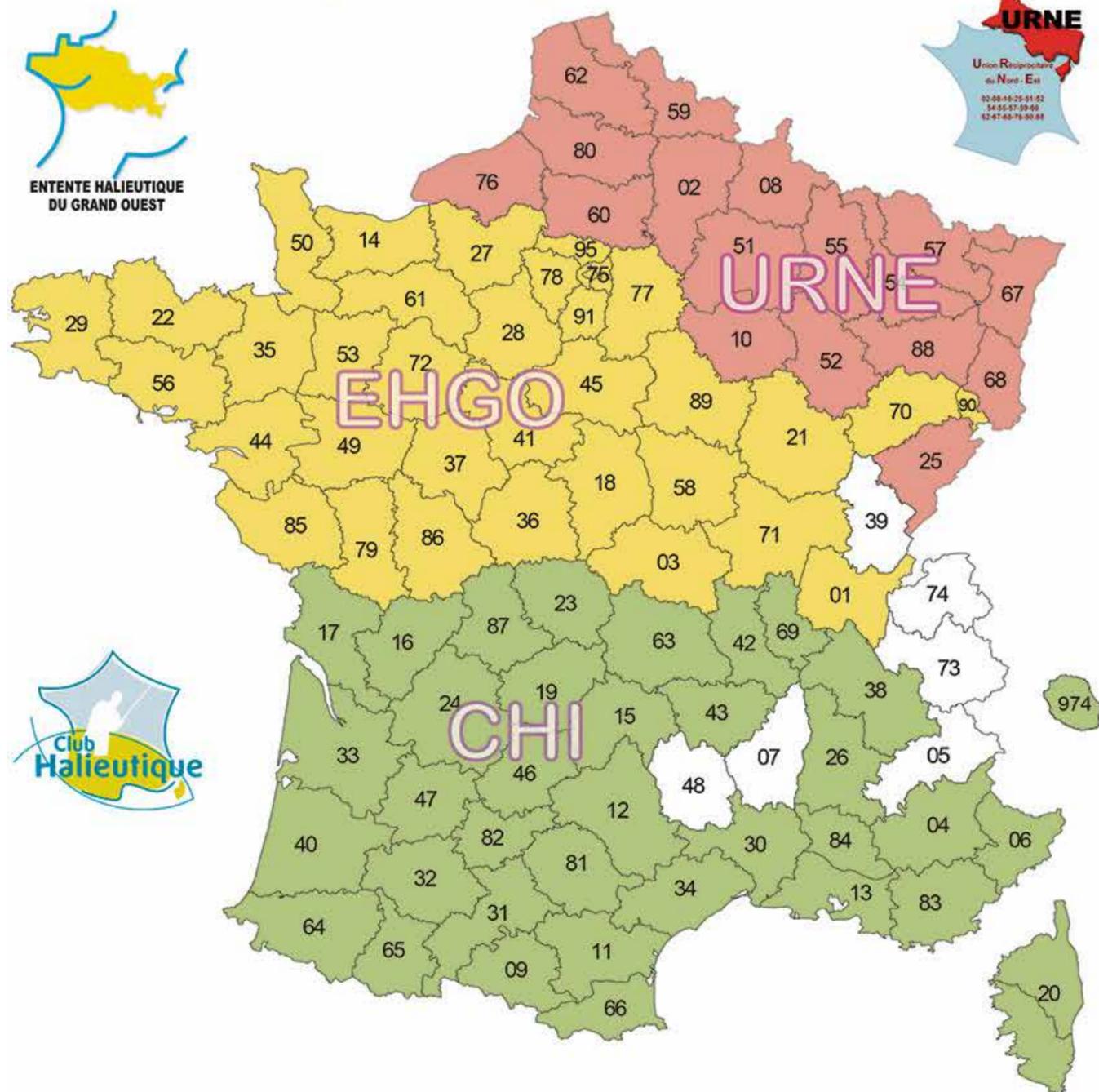
Cet édito me permet donc, une fois de plus, de redonner l'alerte sur l'abandon de l'entretien et sur la nécessité que les collectivités ne se désengagent pas de cet entretien des cours d'eau.

Souhaitons qu'une **concertation à l'échelle de chaque bassin hydrographique** soit instaurée et que les propositions travaillées par et avec les EPCI en matière de modalités d'exercice de la compétence GEMAPI, puissent être présentées et débattues, dans une logique de construction collective d'un projet global répondant **aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire**

Jean-Yves Moëlo

Président de la fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Avec la carte de pêche InterFédérale 2019, pêchez plus loin...



La carte de pêche InterFédérale à 96 € permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE



Bilan 2018



REPÈRES



Le changement climatique est là !

Pour la 3^e année consécutive, la Bretagne a connu une année plutôt sèche.

Hormis deux épisodes pluvieux très marqués, fin février-mars et courant juin, le reste de l'année a été plutôt déficitaire en précipitations jusqu'à la reprise des écoulements en novembre. Beaucoup de rivières ont ainsi connu des débits faibles en septembre. Rien à voir cependant avec les deux années précédentes même si certains cours d'eau du centre-nord et du sud-est du département ont connu des assecs. D'ailleurs, le comité sécheresse ne s'est pas réuni en 2018 et aucun arrêté "sécheresse" n'a été pris.

Ailleurs en France, cela a été bien pire : températures record et sécheresse ont amené plus de 60 départements à connaître des restrictions d'usages de l'eau et, parfois, des situations de crise jamais connues. L'agence de l'eau Loire-Bretagne a adopté le 26 avril 2018 son plan d'action contre le changement climatique. Le GIEC a publié un nouveau rapport qui rend compte d'une gravité de la situation et d'une urgence à agir toujours plus grandes. Arguant de son incapacité à faire bouger la société sur ce sujet majeur, un ministre a même démissionné... 2018 est l'année où nous sommes rentrés concrètement et de plain pied dans le changement climatique.

La prise de conscience est indéniable. Elle tarde cependant à se concrétiser dans les modes de pensées et les décisions. Ainsi, en votant sa stratégie pour les voies navigables le 22 juin, la Région a choisi de pérenniser une politique sans s'interroger sur l'impact du changement climatique sur les voies navigables, dont le Blavet. De même, Pontivy communauté, sous



© ville de Pontivy

Février 2014, Pontivy inondée. En choisissant d'écarter les scénarios "débarrages", le comité de pilotage de l'étude sur les inondations à Pontivy s'est privé des solutions les plus efficaces contre des inondations appelées à se multiplier et s'amplifier avec le changement climatique.

la pression de la Région, a décidé de ne pas mener à son terme l'étude du seul scénario réaliste de protection de l'agglomération Pontivy-Le Sourn contre les crues, au motif qu'il imposait de rompre avec la navigation sur le Blavet. Pourtant, on le sait, on l'observe déjà, les crues vont devenir plus fréquentes et plus violentes.

Espérons que, très vite, cette problématique du changement climatique soit véritablement prise en compte dans nos politiques pu-

bliques. Cela passera par redonner de la résilience aux milieux, pas par une poursuite ou une aggravation de leur artificialisation. Il y a urgence !

REPÈRES 2018

- 1^{er} janvier : Compétence GEMAPI
- 8 mars : Campagne anti-pêche à Paris
- 22 avril : Journée mondiale des poissons migrateurs
- 26 avril : Adoption du plan d'adaptation au changement climatique de l'AELB
- 3 juin : Journée de la pêche
- 10 juin : 10 000^{ème} saumon à la station du moulin à Tan
- 22 juin : La Région adopte sa stratégie pour les voies navigables
- 10 et 11 juillet : Le Tour de France dans le Morbihan
- 7 août : Publication du 6^e plan d'action nitrate
- 14 août : Approbation du PLAGEPOMI 2018-2023
- 8 septembre : Journée départementale d'entretien sur le Scorff
- 4 octobre : L'AELB adopte son XI^{ème} programme d'action
- 6 octobre : Rencontres halieutiques bretonnes à Foleux



Une saison parfois technique mais au top !

On entend souvent que le poisson a disparu et qu'une bonne saison ça n'arrive plus... Eh bien, si ! 2018 a succédé à deux années sèches avec des résultats à la hauteur des attentes - enfin, surtout pour ceux qui se remettent en question dans leur pratique ! Retour sur l'année 2018, une bonne saison de pêche !

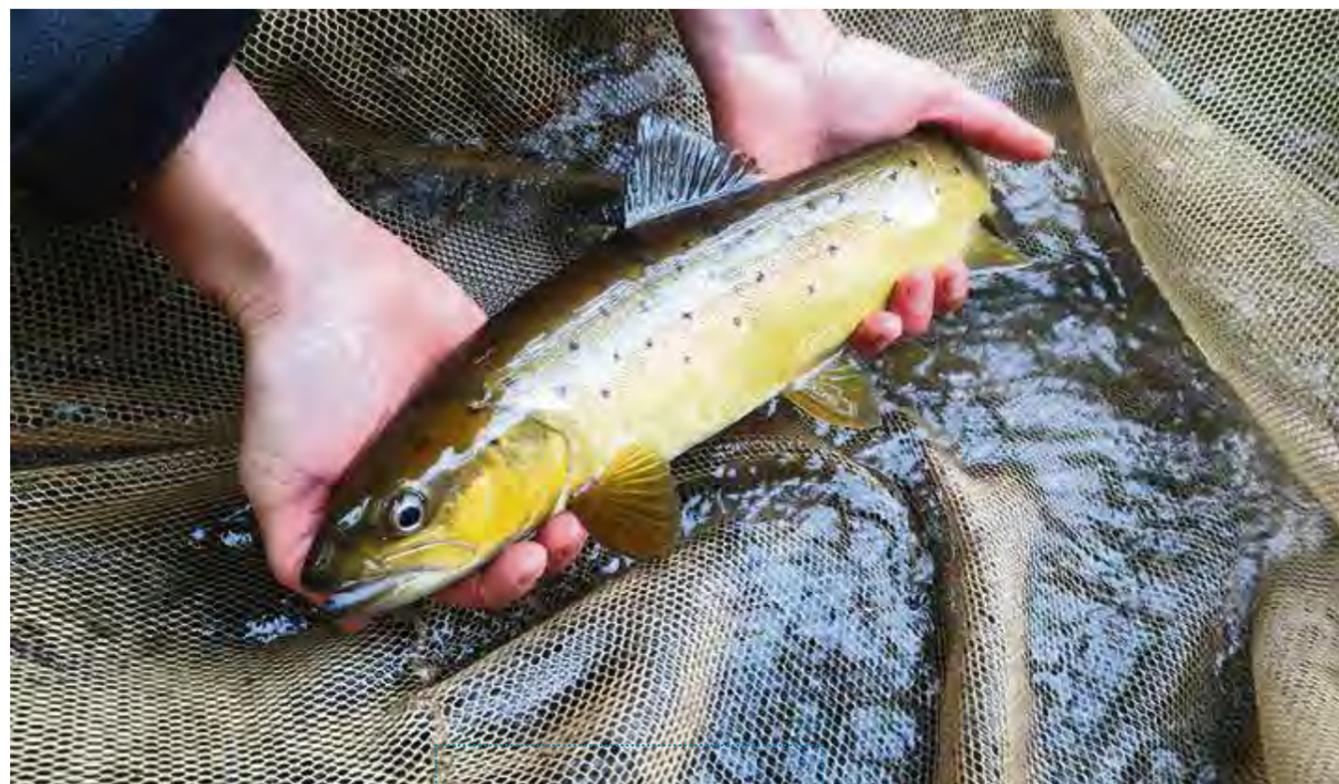
P/6

Truite : saison au rythme des orages !

La saison de la première catégorie a démarré en mars avec des conditions idéales. Les pluies hivernales survenues dès le mois de décembre 2017 ont enfin permis aux nappes et zones humides de se reconstituer offrant une sécurité pour un éventuel étiage sévère.

Grâce à ces niveaux idéaux, la pêche de la truite a été plutôt bonne sur l'ensemble des bassins côtiers (Loc'h, Kergroix, Pont du Roch, Liziec) mais également sur les cours d'eau phares tels que l'Ellé, le Scorff ou les affluents du Blavet ! Sur ces derniers, des sessions de pêche à plus de 20 truites maillées (sauvages évidemment) nous ont été rapportées !

L'été fut rythmé par des orages parfois très importants aux mois de mai/juin. Ces orages ont donné suite à des conditions favorables à la pêche puisque les poissons se sont mis en activité précisément à ce moment... et les moucheurs le savent bien ! Les insectes ont tardé à éclore suite à un printemps plutôt froid et des eaux fraîches. C'était le moment de sortir les émergentes et les sèches des boîtes... sans ardilons bien sûr !



Une truite du Loc'h, bien cachée !

Migrateurs : des remontées correctes !

Avec de conditions météorologiques favorables, les migrateurs étaient présents ! Les élévations de débit engendrées par les orages et les pluies régulières ont permis aux poissons de remonter les cours d'eau et de proposer une pêche de qualité.

→ Saumon : Le TAC Blavet atteint !

Les TAC (Totaux Autorisés de Capture) définis pour chaque cours d'eau ont été repris dans le tableau suivant qui montre ainsi que le TAC Blavet a été atteint tandis que les autres sont calés à 67 et 68% !

Bassin	Saumons Printemps	TAC printemps autorisés	% atteinte TAC	Saumons Castillons
Ellé	81	121	67 %	16
Scorff	14	42	68 %	8
Blavet	35	33	106 %	3

La faiblesse des pluies estivales n'a pas été particulièrement propice à la pêche des castillons d'où les faibles captures.

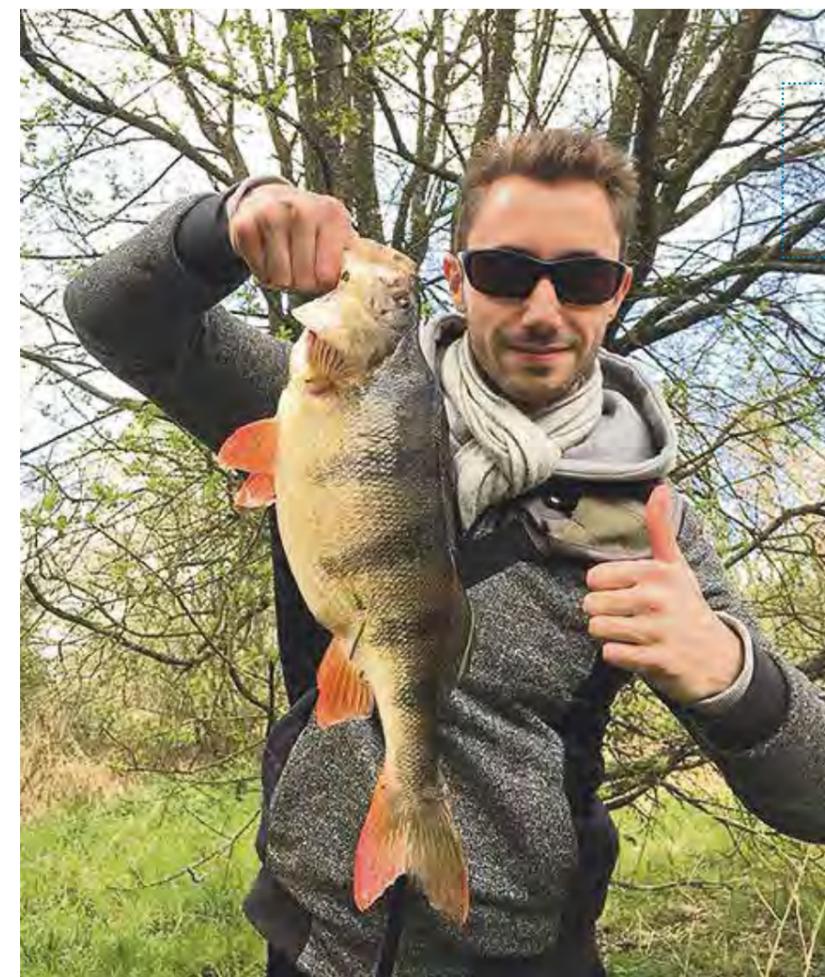
Carpe et poissons blancs : amorcez avant !

2018 a été très propice à la pêche des poissons blancs et notamment de la carpe ! De plus en plus d'adeptes s'initient à cette technique qu'elle soit pratiquée à poste fixe ou à roder ! Ce poisson, aux forces hors normes, est très malin et ne se laisse pas avoir facilement, particulièrement chez les beaux spécimens ! Un conseil : n'hésitez pas à pratiquer un amorçage plusieurs jours auparavant afin de mettre le poisson en confiance ! Pendant vos nuits de pêche, pratiquer des rotations de poste est également un plus afin de ne pas anéantir la confiance mise en place !

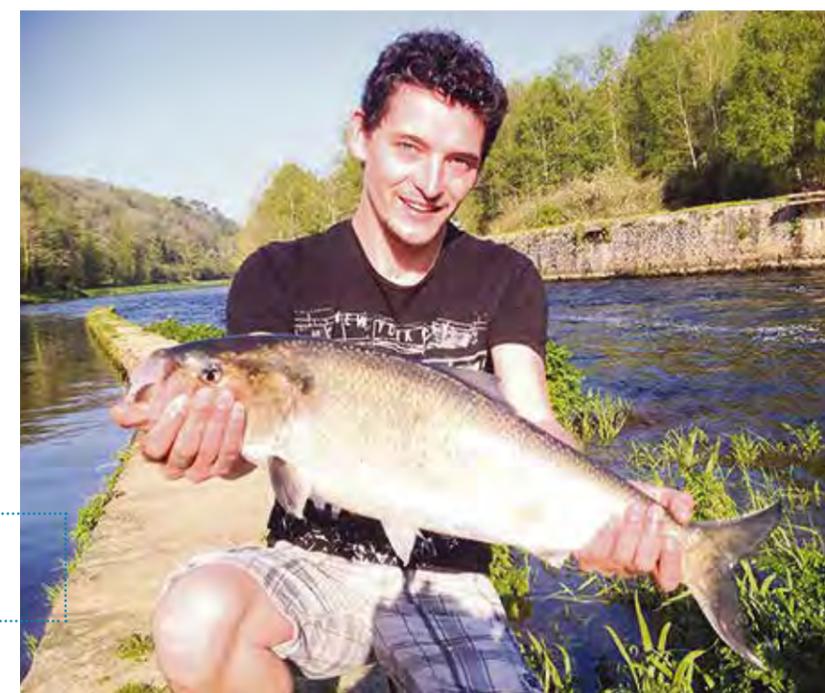
Une saison tirée vers le



Une belle réussite pour Alexandre sur le Blavet !



David, ce jour-là, a trouvé la bonne technique !



F. Jossec

P/7



►►► haut pour les carnassiers !

L'ensemble de la saison aura été prolifique pour la pêche des carnassiers et ce, dès l'ouverture, l'une des meilleures de ces dernières années notamment sur la Vilaine ! Les niveaux d'eau très corrects, stables et un milieu relativement teinté, ont fait baisser la garde des carnassiers un peu méfiants.

L'été aura profité à une prospection de surface grâce aux températures très élevées et des eaux claires. Ces dernières ont en revanche eu le défaut de rendre les poissons méfiants et tatillons sur la qualité des montages. Attention donc aux nylons, fluorocarbones ou aux tresses... mais aussi aux nœuds de raccord.

Du Blavet à la Vilaine, en passant par l'Oust (vieille rivière et canal



F. Formon

Guerlédan, un haut lieu de la pêche !

de Nantes à Brest), les carnassiers ont été très nombreux à ravir les lignes des pêcheurs. Une mention spéciale pour le black-bass qui s'implante de plus en plus sur notre territoire. De quoi réjouir les pêcheurs amateurs de sensations fortes, mais

là encore, attention à la précision des montages proposés à ce redoutable prédateur. Le silure s'illustre également cette année avec un joli record établi à 2,29 m en Vilaine.

L'arrière-saison, débutée par un mois de septembre particulièrement sec avec des pluviométries qui tardent à venir, n'a pas été optimale pour la pêche. L'une des premières conséquences est de maintenir une eau claire défavorable à la discrétion. En revanche, la chute des températures et les premières pluies dès le mois d'octobre ont été très propices à la recherche des carnassiers !

D'après les retours de pêcheurs et nos constatations, les poissons sont très souvent là où un abri permettant de les accueillir est présent. Pour ces abris composés d'arbres immergés ou en surplomb, d'un réseau végétal ou simplement d'un abri rocheux, nous vous conseillons d'employer des leurres avec des montages adaptés à ces situations tel que le texan !

F.J.

Quand on vous dit que l'hiver est propice au brochet... !



A. Mathéo

DIFFICILE, LA PÊCHE ? PAS FORCÉMENT

Cette saison de pêche a été tantôt récompensée par de belles prises, tantôt frustrante par des bredouilles... Pourquoi une telle disparité ? Voilà une partie des réponses, mais c'est bien parce que c'est vous !

Tout d'abord, lors d'une action de pêche, oubliez votre canne un instant et prenez le temps d'observer autour de vous avant de commencer à pêcher. Identifiez tout ce que vous pouvez dire au-delà du cours d'eau et établissez votre raisonnement logique sur les conditions du moment (climat, pêche, poissons, abris, ombrage, niveau d'eau, teinte de l'eau, tendance du débit, berges, occupation des sols, ...).

Ensuite, profitez du raisonnement que vous aurez établi et croisez-le avec les difficultés rencontrées : "mon leurre n'a pas marché alors que d'habitude c'est une valeur sûre, mais pourquoi ?" La réponse : il n'y a jamais une situation de pêche identique à une autre. Essayez donc de changer de couleur, de taille, de type de leurre, d'animation ou de profondeur de pêche. Ces expérimentations sont tout à fait valables pour l'ensemble des techniques (appâts naturels, leurres, mouche, carpe, etc...). Remettez-vous en question perpétuellement et n'oubliez pas que le poisson a certainement déjà vu le même leurre que le vôtre parce que la majorité des pêcheurs s'appuient sur des références très connues, utilisées et réutilisées à forte dose. Innovez avec ce que les autres n'ont pas. (Lire p.34/35)



D. Douai

L'Oust est une rivière idéale pour la pêche du black-bass, surtout l'été !



Impressionnant silure pour Gaël • Bravo Mathéo • Alan et son premier gros poisson.

Concours des plus belles prises

Peu de pêcheurs ont déclaré des poissons !

Il est permis de penser que la météo et les conditions peu favorables durant une bonne partie de la saison expliquent sans doute la petite participation à cette 15^e édition. Avec seulement **23 poissons** déclarés, c'est en effet la plus faible enregistrée. Ceci étant, les poissons présentés au classement montrent une nouvelle fois que nos cours d'eau ne sont pas vides de **beaux spécimens**. Ainsi, le **brochet** de **1,14 m** de **Bruno Le Bellec** ou celui d'**1 mètre** pêché en Vilaine qui laissera des souvenirs dans la tête de **Mathéo**. Il a réussi, à dix ans, ce que bon nombre d'amateurs de carnassiers rêvent de faire au moins une fois dans leur vie de pêcheur. Idem pour cette **perche** de **40 cm** prise par **Alan**. Un nouveau record avec ce **silure** de **2,25 m** pour **80 kg** pris également en Vilaine par **Gaël Herlet**. Tous les participants seront récompensés (carte de pêche, matériel) lors des assemblées générales de leur AAPPMA à laquelle ils seront invités.

Y.L.C.

Tableau d'honneur 2018

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	LE BELLEC Bruno	Pontivy	114	10	Canal Nantes à Brest
Sandre	BOUILLY Axel	Ploermel	90	8	Lac au duc
Perche	ROGER Bruno	Loch	46		Oust St Perreux
Truite fario	HALLARD Paul	Rohan	58	2.2	
Chevesne	LAMOUR Joseph	Locminé	49	1,485	Evel
Rotengle	WACHENHEIM Jules	Plouay	36	0,863	Scorff
Black bass	BAUDOUIN Arnaud	BBV	45		Vilaine - Pont de Cran
Silure	HERLET Gaël	Vannes	225	80	Vilaine Record

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	44	1,600	JOSSO Stéphane	2015
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	-	5,600	LEBAT Dylan	2017
Brème	-	3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	67	3,415	LABESSE Julien	2013
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
Chevesne	60	-	BRUNO Roger	2016
Silure	225	80	HERLET Gaël	2018
Gardon	43	1,500	LE BORGNE Lionel	2012

Pour 2019, déclarez vos prises !!! Même si elles ne rentrent pas au tableau des records, elles seront récompensées. Les bulletins de participation sont disponibles chez vos dépositaires de cartes de pêche ou sur le site internet de la Fédération : www.morbihan.federationpeche.fr



Réméandrage de l'Ellé : la plus value d'un partenariat

Dans les années 60, dans le cadre des travaux d'hydraulique agricole visant à assainir les marais de Plouray, l'Ellé a été recalibrée et reprofilée. 50 années plus tard, les bénéficiaires agricoles se font attendre, mais le cours d'eau conserve les conséquences négatives des travaux.

Face à cette situation, le projet de rétablissement d'un cours d'eau fonctionnel a été élaboré :

Le Contrat Territorial Milieu Aquatique de l'Ellé conduit par Roi Morvan Communauté a mis en œuvre les travaux en lit mineur qui visent à agir sur la morphologie des cours d'eau pour en rétablir les fonctionnalités. L'objectif est de reconquérir les habitats piscicoles et de rétablir un régime naturel d'écoulement des crues.

La Fédération de Pêche du Morbihan et l'AAPPMA l'Entente du haut Ellé sont propriétaires d'un terrain en bordure de l'Ellé sur les communes de Plouray et Langonnet. Cette maîtrise du foncier a permis la réalisation du projet de reconquête de l'hydro-système de fond de vallée. Maître d'ouvrage des travaux, la Fédération a complété les subventions de l'Agence de l'Eau



L'Ellé retrouve ses méandres.

Loire Bretagne et du Conseil départemental du Morbihan. Le Syndicat Mixte Isole Ellé Laita porteur du SAGE a trouvé dans ce projet de reméandrage, un exemple concret qui préfigure le rétablissement des capacités naturelles de ralentissement des crues qui inondent la basse ville de Quimperlé.

En complément, le reméandrage situé directement à l'amont de la prise d'eau brute de Pont Saint Yves est bénéfique pour la ressource en eau.

L'accompagnement technique du projet par Roi Morvan Communauté et la Fédération de Pêche du Morbihan et l'intervention de l'entreprise Sylvain Jaffré de Gourin ont permis en 2018 le reméandrage de 240 m supplémentaires. Après quatre années de travaux, ce tronçon rectifié de l'Ellé est passé d'une longueur de 950 m à 1 540 m, soit un gain de 590 m.

En 2019, un tronçon complémentaire sera reméandré à l'amont du site.

J.C.L.C.

Indices d'abondance saumons : des résultats contrastés sur l'Ellé

Cette année, les indices d'abondance en juvéniles de saumons sur l'Ellé sont dans la moyenne, toujours à un niveau élevé par rapport aux autres bas-

sins bretons. Ainsi, on peut noter un niveau de production stable sur le cours principal de l'Ellé, de l'Inam et du moulin du Duc. En revanche, sur l'Aër, seuls 6 tacons de l'année

ont été pêchés, tous sur la station la plus en aval et aucun sur le reste du bassin en amont de l'usine du Pont Rouge. Cette situation est inédite : depuis le début des suivis en 2001, on n'avait jamais connu une production de saumons si faible sur cet affluent. Les orages localisés du mois de juin, avec des érosions importantes sur les parcelles agricoles, sont peut-être responsables de cette chute de production sur l'Aër.

A.L.C.

Malgré un habitat diversifié avec de nombreux secteurs favorables, la production de juvéniles de saumons de l'Aër a été quasi nulle en 2018.



Tourisme-pêche : le centre-ouest-Bretagne, bassin pilote

En 2014, le conseil régional de Bretagne lançait un appel à projet "pour un tourisme aux 4 saisons". Après concertation, les fédérations 22, 29 et 56 décidaient d'y répondre conjointement sur le territoire du pays Centre Ouest Bretagne, entité à cheval sur les trois départements. Le projet déposé comportait un volet animation-communication et un volet travaux. Si le volet "animation-communication" a été coordonné par la fédération des Côtes-d'Armor en partenariat avec le Morbihan et le Finistère, le volet travaux était réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de chaque département.

Dans le Morbihan, le volet "parcours" concerne 18 secteurs répartis sur les trois AAPPMA de Gourin, de l'Entente du Haut-Ellé et de Guéméné/Scorff. Au programme, beaucoup de petits aménagements du type passages de clôtures, passerelles, etc, permettant de faciliter la vie des pêcheurs. S'y ajoutent quelques aménagements plus conséquents parmi lesquels la réalisation d'un abri sur l'étang de Pont-arlen en Gourin, la réouverture de postes de pêche sur le Scorff au niveau du Stum et l'aménagement de parkings. Plusieurs parcours ont été réalisés en 2018 sur le Scorff, des panneaux d'information installés sur le bassin de l'Ellé. Les dernières réalisations sont programmées pour 2019.

Un volet animation conséquent

A ce volet parcours s'ajoute un important programme d'animation et de communication visant à améliorer l'accueil des touristes-pêcheurs et la visibilité de la pêche sur le territoire. Ainsi, le festival RISE au sein du salon de la pêche à la mouche de Carhaix, l'édition de fiches parcours, d'affiches et de valisettes "pêche" destinées aux hébergeurs, la réalisation de films promotionnels, d'une page WEB, de campagnes de



Les aménagements de parcours comportaient beaucoup de petits équipements comme ce passage de clôture sur le Scorff.

pub cinéma, de séances d'animation-pêche estivales ont contribué à l'émergence d'une image-pêche sur ce territoire particulièrement bien loti en atouts halieutiques.

Une première collaboration inter-départementale dans ce domaine qui pourra peut-être évoluer vers un travail à l'échelon régional.

Y.L.C. / C.L.C.



Une des quatre affiches promotionnelles éditées.

Certains des parcours les plus emblématiques ont fait l'objet d'une fiche de présentation.

Ce programme a pu être engagé grâce au soutien du COB et aux financements de l'Europe, de la Région et de la FNPF.





□ **Journée départementale : les pêcheurs entretiennent le Scorff**



De nombreux saules tombés, formant des embâcles, obstruaient le cours du Scorff.

Depuis 1989 les pêcheurs du Morbihan organisent une journée départementale de restauration des milieux aquatiques. Cette année, elle s'est déroulée sur le bassin versant du Scorff, en limite des zones d'influence des AAPPMA de Plouay et Guéméné. Les travaux ont été réalisés sur une distance de 2 350 m, du Grayo jusqu'à l'aire de pique-nique sur la commune de Kernascleden, 200 m à l'amont du Moulin Neuf et 200 m sur la parcelle de la Fédération à l'aval de la pisciculture de Pont Calleck. Les secteurs d'intervention sont inclus dans le programme sous maîtrise d'ouvrage de la FDAAPPMA 56 dans le cadre du programme coordonné.

190 bénévoles engagés
18 AAPPMA ont participé à cette journée pour un total de 190 per-

sonnes. Le secteur était caractérisé par une densité d'arbres moyenne, pour certains couchés dans le cours d'eau suite à un coup de vent. De nombreux saules avaient été tirés sur les parcelles pour diminuer la pénibilité du chantier lors d'une opération préalable.

Après un marquage initial des travaux à réaliser et la répartition des secteurs, ils ont été réalisés presque en totalité : les travaux de finition ont été peaufinés par les AAPPMA de Plouay et Guéméné à l'automne.

A noter que le propriétaire riverain d'une des parcelles du village de Coscodo a rangé l'ensemble des branches coupées suite au chantier. Après un pot de remerciement et les allocutions des élus, le chantier s'est terminé autour d'un repas servi à la salle de Plouay.

L'entretien régulier,

une nécessité

Cette journée a été l'occasion d'insister sur la nécessité d'un entretien régulier de la végétation des berges des cours d'eau. La mise en œuvre de la GEMAPI a donné aux collectivités la compétence de "Gestion des Milieux Aquatiques". Les CTMA constituent le principal axe de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau qui vise à rétablir le bon état écologique des masses d'eau.

La visite d'élus sur le chantier a été l'occasion de demander que 0,50 € par habitant soit consacré spécifiquement à l'entretien des cours d'eau qui, même en "bon état", se dégradent s'ils ne sont pas entretenus.

Un film sur cette journée départementale est disponible et a été envoyé aux élus.

J.C.L.C.

□ **Station de comptage du moulin à Tan : le 10 000^e saumon est passé !**

En mai 1994, la station de comptage du moulin à Tan, sur le Scorff, voyait passer son premier saumon. 24 ans plus tard, en juin dernier, le 10 000^e du genre était comptabilisé, un castillon, très représentatif des saumons du Scorff.

La station de comptage du moulin à Tan est le fruit d'un partenariat entre la Fédération, propriétaire du site, les associations de pêche du Scorff, l'INRA et le CSP (maintenant AFB), cet outil a trois objectifs :

- Mieux connaître la dynamique des populations du Scorff
 - Fournir des références pour la fixation de la réglementation "saumon", notamment la définition des quotas de captures (TAC)
 - Contribuer au suivi du saumon atlantique au niveau international
- La station fonctionne en quasi-continu grâce à la présence sur site de deux techniciens, l'un INRA, l'autre Fédération, et aux financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des pêcheurs et de la région.

La recherche aux quatre saisons

A raison d'environ 400 saumons par an en moyenne, la station a comptabilisé son 10 000^e saumon adulte



Le 10 000^e saumon comptabilisé à la station ; un castillon, très représentatif des saumons du Scorff.

le 10 juin 2018 à 17 h. Un poisson très représentatif des saumons du Scorff : un castillon de 57,9 cm pour 2,131 kg. On en connaît déjà beaucoup sur lui : pucé au stade "tacon 1+" le 27 septembre 2016 (donc né début 2015) à l'aval du moulin du Stang. Il mesurait alors 13,3 cm pour 29,6 g. Nous n'avons pas de traces de sa dévalaison mais il a probablement franchi les 28 km qui le séparaient de l'océan en avril 2017 pour revenir 14 mois plus tard. Récolter autant de détails individuels sur les poissons permet progressivement de mieux connaître

comment le Scorff produit des juvéniles de saumons. Pour cette raison, selon les années, entre 2 000 et 4 000 jeunes saumons se voient ainsi poser une puce-émetteur qui permettra de les suivre durant les différents stades de leur vie.

Afin d'expliquer ces recherches, plusieurs films illustrant les manipulations pratiquées par les chercheurs à chaque saison ont été tournés par un cinéaste professionnel. Ils seront projetés en 2019 aux saisons correspondantes.

C.L.C.

□ **Suivi des saumons dans l'estuaire du Scorff**

Dans le cadre du projet de recherche SAMARCH (SALmonid MANagement Round the Channel - Gestion des salmo-

nidés dans la Manche), financé par le programme européen Interreg, les dévalaisons des smolts de saumons sont étudiées dans l'estuaire

du Scorff à l'aide d'émetteurs acoustiques. Les récepteurs sont répartis de l'aval du Scorff jusqu'à la sortie de la Rade de Lorient. Sur les 60 smolts équipés d'émetteurs cette année, 80 % ont rejoint l'estuaire. Leur vitesse de dévalaison est très rapide, entre une vingtaine d'heures seulement et quelques jours. Les résultats sont en cours d'analyse, et une nouvelle campagne de marquage sera organisée l'année prochaine pour compléter les données.

A.L.C.



Crédit

L'estuaire du Scorff a été équipé d'émetteurs acoustiques pour suivre la dévalaison des smolts.

POISNEUF Votre communication nous concerne

Impression offset
Impression numérique
Mise en page & P.A.O.
Finition & Façonnage

17 P.A. de la Belle Alouette - 56120 JOSSELIN
Tél. 02 97 22 23 40 • contact.poisneuf@wanadoo.fr



→ Pour retrouver la vidéo :
QR Code
YouTube



Microcentrales : trois projets déposés



FDPPMA 56

Le barrage de Quellennec, haut-lieu de la pêche du saumons sur le Blavet sous la menace de l'hydro-électricité.

Nous en faisons déjà état dans le dernier numéro de JPEM : les dossiers pour implanter 3 nouvelles microcentrales sur le Blavet prennent corps. Retenus dans la liste des lauréats de l'appel d'offre "hydro-électricité" du ministère de l'environnement version Ségolène Royal, le promoteur de ces installations avait 18 mois pour déposer les demandes d'autorisation. Cela a été fait en limite de délai fin octobre 2018 pour au moins deux des projets. Au moment de l'écriture de ces lignes, nous ne connaissons pas les éléments techniques de ces projets. Selon les dossiers fournis pour l'appel d'offre, nous savons juste qu'ils concernent les barrages de Quellennec, Minazen et Marnerven, tous situés sur l'aval du cours du Blavet. La puissance installée annoncée serait de 600 kw. Les turbines utilisées seraient des turbines du type vis sans fin dont l'impact annoncé sur les populations piscicoles serait moindre.

Sans étude d'impact

C'est sans doute sur cette base que la DREAL a estimé que l'étude d'impact n'était pas indispensable et que la procédure d'instruction retenue pouvait être simplifiée. Cette



C. Le Clève

décision est très contestable pour plusieurs raisons :

- Malgré des recherches assidues, nous n'avons trouvé aucune étude indépendante sérieuse confirmant le caractère "ichtyo-compatible" de ce type de turbine. Nous avons au contraire des témoignages évoquant des mortalités non négligeables sur des turbines de ce genre
- La succession de microcentrales sur l'axe Blavet, axe de migrations piscicoles majeur, entraîne un cumul des mortalités. Avec

11 microcentrales déjà autorisées en fonctionnement, ces trois nouvelles et les deux projets annoncés de Tréblavet et Guernal, on aboutirait sur le Blavet à 16 installations (avec Guerlédan). Facteur aggravant, ces trois projets se trouvent à l'aval et verraient donc passer l'immense majorité des juvéniles de saumons produits et des anguilles du bassin versant.

- Entre navigation (même faible), prévention des crues, travaux d'entretien des ouvrages, migrations piscicoles et fraies, le fonctionnement hydraulique du Blavet est extrêmement complexe. Il conduit par exemple à une gestion des microcentrales par éclusees, très impactant pour les populations de poissons.

Opposition à ces projets

L'instruction des dossiers déposés devrait durer 6 à 9 mois. L'AAPPMA de Lorient a déjà signifié son opposition à ces projets et son intention de mettre tout en œuvre pour qu'ils n'aboutissent pas. La Fédération a décidé de s'associer à cette position. Nous comptons sur les pêcheurs pour faire entendre leur voix le moment venu.

C.L.C

Blavet canalisé : l'hydrocotyle occupe l'espace

Depuis 2013 une nouvelle espèce aquatique exotique invasive se développe sur le canal du Blavet. Cette plante apparue sur le bief de Boterneau s'est très vite développée vers l'aval jusqu'à Lochrist. Elle représente une gêne pour la pratique de la pêche et les frayères à brochets du Cosquer sur le bief de Boterneau sont colonisées limitant ainsi le potentiel de reproduction. Les étés chauds avec de faibles débits transforment le Blavet canalisé en une succession de plans d'eau où l'eau qui se réchauffe donne des conditions favorables à son développement. Le changement climatique en cours devrait entraîner un accroissement

du développement de l'hydrocotyle qui se rajoute à l'égéria densa déjà présente. Son enlèvement, indispensable pour éviter son accumulation sur les barrages à l'automne, est coûteux. Nul doute que le rétablissement d'un Blavet naturel limiterait son implantation.

J.C.L.C

L'hydrocotyle s'incruste et pose de plus en plus de problèmes comme sur le bief de Boterneau sur le canal du Blavet.



Juveniles de saumons année moyenne

Cette année, le niveau de production sur les affluents du Blavet est moins bon que les deux années précédentes, mais reste dans la moyenne. Les stations les plus productives cette année sont situées sur l'aval du Kersalo (Ty mad), mais aussi sur le bas de l'Evel, le bas du Tarun et la Sarre aval. Globalement, les saumons ne sont pas remontés très haut sur les affluents, sans doute en lien avec les conditions hydroclimatiques de l'hiver 2017-2018 : les niveaux d'eau, montés très tardivement, n'ont pas favorisé une bonne dispersion des géniteurs.



Sur le Tarun, les travaux d'entretien des berges réalisés par l'AAPPMA de Baud ont permis un meilleur éclaircissement des radiers et une production et une croissance des tacons plus élevées.

Le Blavet



Gîtes de pêche
Entre Blavet et Scorff et à 15 km de Lorient

Le Scorff Ar Skorf

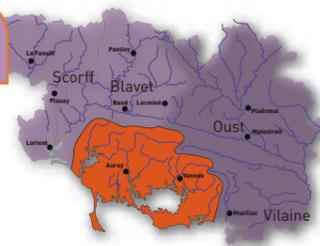


Saumons, aloses, truites, carnassiers, bars, ...
Tout particulièrement à la mouche

Anne et Fabrice Coniel
St Symphorien - Inzinac Lochrist
<https://www.gitesoreillardkarrdi.com/>
02 97 33 02 18 - 06 75 70 56 60

Gîte oreillard : 4 à 6 pers.
Gîte karrdi : 2 à 4 pers.
Salle spécifique pêche

INZINZAC-LOCHRIST



Etangs de Kervran-Kerzine : les anguilles y circulent

Dans le cadre de l'état des lieux écologique des étangs de Kervran et Kerzine (classés Natura 2000 en raison de forts enjeux patrimoniaux), coordonné par le Syndicat Mixte du Grand

Site Gâvres Quiberon, nous avons mis en évidence que les anguilles remontaient très mal sur ce bassin côtier. En effet, une buse sous la route départementale de Gâvres n'était franchissable que lors des forts coefficients de marée. Les anguilles stationnaient donc longtemps dans la fosse au pied de la buse, et étaient là très vulnérables à la pêche et la prédation. Le Syndicat de la vallée du Blavet, dans le cadre du CTMA, a aménagé une rampe d'enrochement afin de rétablir la circulation des anguilles. Les suivis avant/après travaux ont confirmé l'efficacité immédiate de ces travaux puisque des anguillettes ont été observées jusque dans l'étang amont.

A.L.C.



A.L. Caudal

Les civelles et anguillettes ne restent plus bloquées dans la fosse au pied de la buse suite à son aménagement.

P/16

Recharge en granulats : un plus pour le Kergroix

Le CTMA "Ria d'Etel" a prévu le rechargement en granulats d'un secteur de cours d'eau situé à l'amont du moulin de Kergroix sur la rivière le Kergroix.

Après une première tranche réalisée sur une longueur de 330 m en 2017, un nouveau secteur de 460 m a été réhabilité en 2018. Une première intervention a été effectuée pour la restauration de la végétation des berges et le dégagement des emprises pour l'acheminement des granulats.

Un état des lieux du cours d'eau a permis de caractériser les habitats et de répartir les différentes classes de granulats en fonction des profondeurs, de la largeur et de l'état des berges.

Plusieurs objectifs ont été recherchés : renforcement des radiers, diversification des écoulements par implantation d'épis, pose de blocs épars et confortement des berges. Une collaboration étroite avec l'AAPPMA "la Gaule Alréenne" gestionnaire du cours d'eau lors de la



J.C. Le Clairche

Apport de granulats sur le Kergroix.

phase préparatoire - état des lieux, choix des classes et localisation de granulats ainsi que marquage des arbres - a permis une réelle synergie pour la réussite du projet. Le suivi des travaux d'implantation des granulats a été assuré par l'AAPPMA.

Fin 2017, des visites de terrain ont montré les premières reproductions de truite sur le secteur de frayère réaménagé. De bonne augure pour la qualité piscicole du Kergroix en gestion patrimoniale.

J.C.L.C.

Arasement de Pont Sal : premiers résultats

Depuis l'arasement du barrage de Pont Sal en 2017, la circulation des poissons migrateurs est beaucoup plus facile. C'est le cas notamment pour les anguilles : le barrage, pourtant équipé d'une passe à anguilles, constituait un frein à leur remontée. Ainsi, on a observé en 2018 une densité d'anguilles en hausse sensible sur la station située en amont de l'ancien barrage : en 2017 elles étaient 79, dont 1/4 de moins de 10 cm (très jeunes anguillettes, remontées depuis peu en eau douce), contre 301 en 2018, dont plus de 80 % de moins de 10 cm. Les anguilles à l'aval étaient moins nombreuses, ce qui traduit une meilleure répartition sur la partie basse du Sal. Des frayères de lamproies marines ont également été observées en amont de l'ancien barrage, ce qui était impossible avant l'arasement, car l'obstacle leur était complètement infranchissable. En plus de ces améliorations en termes de libre-circulation, on observe déjà un rétablissement des écoulements naturels et un retour à un habitat



C. Fontaine

Les inventaires piscicoles montrent déjà l'effet bénéfique de l'arasement.

diversifié à la place de l'ancienne retenue. Des truites, goujons, vairons, flets, anguilles notamment ont déjà été comptabilisés lors des inventaires réalisés par l'AFB* sur ces nouveaux habitats. Et ces évolutions vont se poursuivre car plusieurs années sont nécessaires

pour que le cours d'eau retrouve complètement son lit d'origine. Ces données contribuent également à enrichir l'atlas de biodiversité communal de Plougoumelen.

A.L.C.

* Agence française de la biodiversité.

SAGE Golfe du Morbihan Ria d'Etel : un vide se comble

Considéré comme prioritaire il y a près de 15 ans, le SAGE "Golfe du Morbihan Ria d'Etel" devrait être signé fin 2018. Après le lancement de l'étude en 2013, il aura fallu près de 6 années pour que le secteur le plus peuplé du Morbihan se penche sur son eau. Caractérisé par de petits cours d'eau côtiers et une frange côtière

très découpée, le territoire du SAGE est caractérisé par une grande fragilité de sa ressource en eau. Les enjeux retenus en témoignent : la qualité des eaux est un sujet essentiel tant pour l'eau potable, les milieux aquatiques que la conchyliculture. Les nitrates, le phosphore les pesticides et autres micropolluants ainsi que la bactériologie seront

des paramètres étroitement surveillés. La qualité des milieux aquatiques : biologie et hydro morphologie des cours d'eau complétés par les zones humides seront source d'attention. La quantité d'eau est un enjeu vital pour le territoire, l'adéquation entre besoins et ressource disponible sera étudiée. Enfin les risques d'inondation et de submersion marine complètent les objectifs. Pour finir, la gouvernance de l'eau à mettre en place fera de ce SAGE un réel outil d'aménagement du territoire.

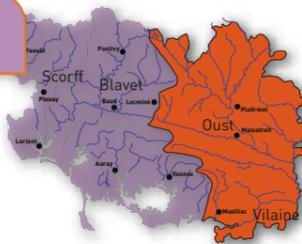
Pour nous pêcheurs, ce territoire "orphelin" va enfin permettre de trouver des cours d'eau propices à l'exercice de notre loisir favori.

J.C.L.C.



A.L. Caudal

Chaque année, la prolifération de cyano-bactéries sur la réserve de Tréauray témoigne de la fragilité de la ressource en eau du territoire.



CTMA Yvel : reméandrage à Bilhaut

Les travaux de réhabilitation de l'Yvel et de ses affluents continuent. Ainsi, sur la Doueff, les travaux de diversification des habitats ont continué à l'aval du secteur de l'étang de la Folie, à Mauron. Des recharges ponctuelles en sortie de courbe permettent de reconstruire des habitats sous forme de radiers reconstituant ainsi des caches et postes à poissons en début de saison en période de hautes eaux. Ces aménagements permettront d'étendre le parcours pêche pour les jeunes.

En complément, les bénévoles de l'AAPPMA de Mauron ont effectué les travaux de restauration de la ripisylve sur la Doueff à l'aval de la voie verte sur une distance de 350 m. Ces travaux ont permis d'expérimenter l'intervention d'une pelle à chenille équipée d'un grappin qui facilite la manipulation des arbres.

Sur le secteur de l'AAPPMA la Truite du Porhoët, le moulin de Groustel, va être rendu franchissable : la brèche



Cette pelle à chenille est équipée d'un grappin qui facilite la manipulation des arbres.

dans le déversoir de décharge, initialement prévue, va être remplacée par un bras de contournement avec un partiteur de débit ; le lit mineur du bras de contournement a été réalisé, les granulats seront mis en place après la stabilisation des berges.

Sur le secteur de Bilhaut, le seuil créé par une brèche au niveau de

l'ancien canal d'amenée du moulin a été contourné : la libre circulation piscicole est rétablie par la création d'un nouveau lit méandrique sur une longueur de 450 m. Trois franchissements ont été posés pour assurer le passage d'engins agricoles et des animaux entre deux parcelles.

J.C.L.C.

Mortier de Glénac : mobilisation commune de la Région et des pêcheurs

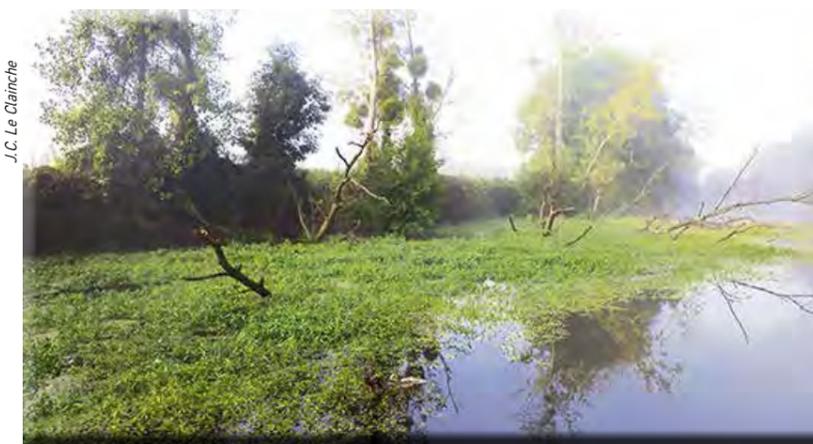
Le CTMA "Marais de Vilaine" permet depuis plusieurs années la mise en œuvre du projet de réhabilitation des milieux aquatiques sur le site natura 2000 du marais de Vilaine. La Région Bretagne s'est portée maître d'ouvrage des travaux sur son territoire, à l'amont du barrage de la Potinaie sur l'Oust et jusqu'à Redon. Les annexes hydrauliques telles le marais de Boro sont incluses.

En 2018, l'action principale menée dans le Morbihan a concerné l'enlèvement des embâcles sur l'Oust entre le barrage de Limur et le Mortier de Glénac : après un inventaire des arbres tombés ou fragilisés, les travaux ont été réalisés cet été à l'aide d'une pelle sur barge. Les arbres ont été déposés sur la berge au droit des parcelles. Certains propriétaires ont pris en charge l'enlèvement du bois, le

reste sera valorisé en bois énergie. Pour 2019, des travaux d'enlèvement de jussie sont prévus sur le marais de Boro et sur la rivière des Fougerêts. Une action d'accompagnement est prévue pour enlèvement manuel de la jussie avec les bénévoles de l'AAPPMA du Mortier de Glénac, de l'ADAPAEF et de l'association de chasse au gibier d'eau de Glénac. La Région Bretagne apportera sa logistique avec la mise à disposition d'une barge.

En complément fin septembre dernier, l'ADAPAEF et un riverain sont intervenus pendant deux journées pour restaurer une annexe hydraulique au niveau du village de la Grionnais. Le volume de bois retiré est important : de nombreux saules barraient complètement le cours d'eau. Une surface de 4 000 m² a été réouverte. En complément, la connexion du site en basses eaux sera étudiée après une crue hivernale qui permettra de bien vérifier le niveau d'eau dans le site.

J.C.L.C.



131 embâcles ont été retirés lors de cette opération.

Pêche professionnelle : nos exigences !

Suite aux nombreuses protestations reçues (voir Je Pêche en Morbihan n°26 p18), la Fédération a, tout au long de 2018, écouté les demandes des pêcheurs à la ligne de la Vilaine confrontés à des pratiques inacceptables de la part des pêcheurs pro. Il en ressort les exigences suivantes :

- Maintien des équilibres en place, ce qui suppose :
 - Pas d'extension de pratique hors la Vilaine
 - Limitation à 3 du nombre de pêcheurs pro (sur 4 possibles) tant que la situation ne se sera pas détendue
 - Pas d'extension du nombre d'engins, notamment de la longueur des filets
 - Respect des ouvertures générales actuelles (pas d'extension de la période d'ouverture du sandre) et des tailles de capture



Le respect de la vitesse autorisée (10 km/h) par les pêcheurs pro est l'une des demandes exprimées par les pêcheurs amateurs. Manifestement, elle ne l'est pas toujours.

- Respect des vitesses des bateaux et des autres catégories de pêcheurs (amateurs aux engins et aux lignes)
- Demande de véritables contrôles du marquage des engins, des pratiques de pêche et des captures réalisées
- Quantification de l'importante prédation induite par la pêche pro et de son impact par rapport aux capacités de

production de la Vilaine par un suivi de ces captures et la vérification de leur caractère soutenable.

- Meilleure définition des engins autorisés, en particulier la hauteur des filets et la taille des nasses.
- Interdiction de l'usage de moyens de pêche non sélectifs (filets) ne permettant de respecter ni les dates de fermeture, ni les tailles de capture
- Réserve de pêche permanente au droit du parcours international de pêche au coup de Tranhaleux à Rieux
- Interdiction de pêche au filet dans les étiers

Ces exigences ont été transmises à l'administration à l'automne 2018 dans le cadre de la préparation de l'arrêté 2019.

C.L.C.

Civelles : le massacre continue

D'après les données de l'IAV qui gère le barrage d'Arzal et ses passes à poissons, il est remonté sur la saison 2017-2018 dans la Vilaine... 41 kg de civelles.

Dans le même temps, la pêche civelière a "ramassé" dans l'estuaire de la Vilaine... 7,147 t de civelles, explosant le record précédent qui datait de la saison... 2016-2017. Cette pêche miraculeuse a été permise grâce à l'augmentation scandaleuse des quotas nationaux de capture et au transfert opportun d'une partie du quota inutilisé d'un autre bassin versant, probablement l'Adour, à hauteur de 1 300 kg. Elle est donc légale mais immorale et inacceptable !

Face à ce constat, les Fédérations du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine ont écrit conjointement au préfet de Région afin de lui demander que cette question soit évoquée lors du COGEPOMI du 15 juin, ce qui a été fait.

Du débat houleux qui s'y est déroulé est ressorti le principe d'un groupe de travail régional spécifique sur cette question à partir de l'automne 2018.

Pour autant, si amélioration il y a,

ce ne sera pas pour tout de suite. En effet, le projet de quotas pour la saison 2018-2019 reste inchangé à un niveau incompatible avec la survie de l'espèce !

C.L.C.

→ Captures par la pêche civelière en Vilaine depuis la campagne 2008-2009

Années	Captures pêcheurie (kg)	Passages civelles passes (kg)	Ratio de captures
2017-2018	7 147	41	99,4
2016-2017	5 869	74,9	98,7
2015-2016	4 620	629,4	88,0
2014-2015	4 860	6,5	99,9
2013-2014	2 680	1607,3	62,5
2012-2013	2 100	877,4	70,5
2011-2012	2 990	434	87,3
2010-2011	3 920	2,7	99,9
2009-2010	3 030	2,9	99,9
2008-2009	2 610	43,4	98,4

Au vu de ces chiffres, le plan de gestion supposé sauver l'espèce a surtout permis de multiplier les captures.



LYCÉE
Kerlebost

PORTES OUVERTES

SAMEDI 2 | FÉVRIER /9H-17H
VENDREDI 29 | MARS /17H-19H
SAMEDI 30 | MARS /9H-12H

Etablissements d'enseignement privé
sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture.



LYCÉE
Anne de
Bretagne

4^{ème}/3^{ème} - CAPA
BAC PRO

SERVICES
VENTE
ENVIRONNEMENT

4^{ème}/3^{ème}
CAPA - BAC PRO
2GT - STAV - BTS
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
SCIENCES DU VIVANT
COMMERCE



NOUS CULTIVONS
VOTRE NATURE !

www.lyceekerlebost.fr
02 97 28 99 66
SAINT-THURIAU, PONTIVY

www.lyceeannedebretagne.fr
02 97 60 01 54
LOCMINÉ

Fishery des sorciers



A Loyat - Axe Ploërmel / Mauron

24 postes aménagés

Carte à la journée ou à l'année



Empoisonnement régulier - Pêche No-kill
(carpes, tanches, gardons, perches ...)

Renseignements :

<http://www.ablette-ploermelaise.fr> ou 06 71 41 45 55

Stages de pêche gratuits Un succès qui se confirme

Pour la deuxième année, la Fédération de pêche du Morbihan, en partenariat avec cinq guides de pêche du département, a organisé un programme de stages gratuits pour les pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche du Morbihan. L'objectif est d'apporter aux adhérents la possibilité de découvrir et de pratiquer de nouvelles techniques qu'ils ne pourraient pas forcément pratiquer sans ces stages (pêches en float-tube, en bateau, à la mouche...). Cela leur permet également d'acquérir des bases solides et se perfectionner. Les guides de pêche sont les plus à même de réaliser ces stages de par leur expérience et leurs méthodes d'enseignement. La première année, 48 pêcheurs ont participé aux 16 demi-journées d'animation prévues. En 2018, le programme était plus complet avec l'ajout de nouvelles techniques comme la mouche en float-tube. Quinze dates, réparties sur différents secteurs du département, étaient au programme. Cette seconde année, nous conforte sur l'intérêt de cette action avec 74 personnes initiées en 22 demi-journées de stages. Il apparaît que certaines techniques de pêche sont plus recherchées que d'autres, notamment les pêches embarquées aux leurres. Un autre avantage de ces stages est qu'ils touchent tous les âges. De nombreux retours positifs nous ont été envoyés. Rendez-vous en 2019 pour un nouveau programme ! Vous serez tenu informés sur notre site internet dès sa sortie. Mais attention, les places sont limitées.



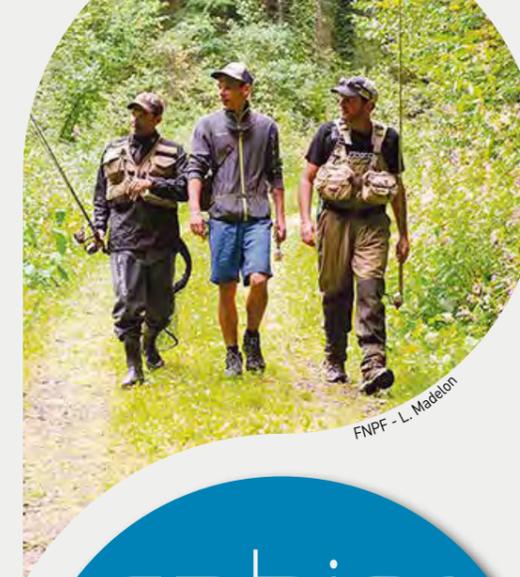
FNPF - L. Madelon



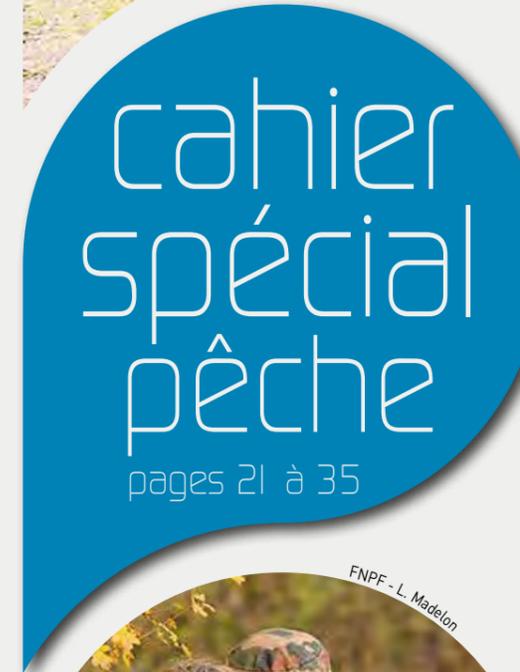
FNPF - L. Madelon



E. Le Jeune



FNPF - L. Madelon



cahier spécial pêche

pages 21 à 35



FNPF - L. Madelon



SITE
www.morbihan.federationpeche.fr

Réglementation 2019 : fiche pratique

Arrêté préfectoral téléchargeable sur le site de la Fédération www.morbihan.federationpeche.fr rubrique réglementation



L. Maëlian - FINPF

Dates d'ouverture

- 1^{ère} catégorie et truites : du 9 mars (à 8 h 00) au 15 septembre inclus
- 2^{ème} catégorie* :
 - a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1^{er} janvier au 27 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre
 - b) poisson blanc : toute l'année
 - c) anguille jaune : du 1^{er} avril au 31 août (1^{ère} et 2^{ème} cat.). Carnet de capture obligatoire.
 - c) saumon - alose : non connu à la date de rédaction. Voir arrêté "migrateur" téléchargeable sur le site de la Fédération.

* Lac de Guerlédan : voir arrêté des Côtes d'Armor.

Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Tailles légales de capture

- truite : 23 cm
- truite de mer : 35 cm
- saumon : voir document spécifique
- sandre : 50 cm
- black-bass : 40 cm (en 2^{ème} catégorie)

- brochet : 60 cm (en 2^{ème} catégorie)

Nombre de lignes autorisées

- en 1^{ère} catégorie : 1 seule ligne sauf sur certains plans d'eau de 1^{ère} catégorie sur lesquels l'usage de 2 lignes est autorisé (cf. liste page 26). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent celles variables en 1^{ère} catégorie.
- en 2^{ème} catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures

- Truites : maximum de 6 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : non connus à la date de rédaction. Voir arrêté "migrateur".
- Carnassiers : 3 par jour maximum dont 2 brochets maxi par pêcheur.

Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en 1^{ère} catégorie entre l'ouverture et le 12/04 inclusivement.

Rappels réglementaires importants

- Au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont les invités des propriétaires riverains, titulaires des droits de pêche (L435-4 du CE). Merci de respecter le droit de propriété, de fer-

mer les barrières et de ne pas jeter vos détritiques.

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étangs.

- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne se pratique qu'à partir de la rive. - La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial).

- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).

- En 2^{ème} catégorie, la pêche au ver manié, au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période.

RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Voir pages 26, 27 et 28

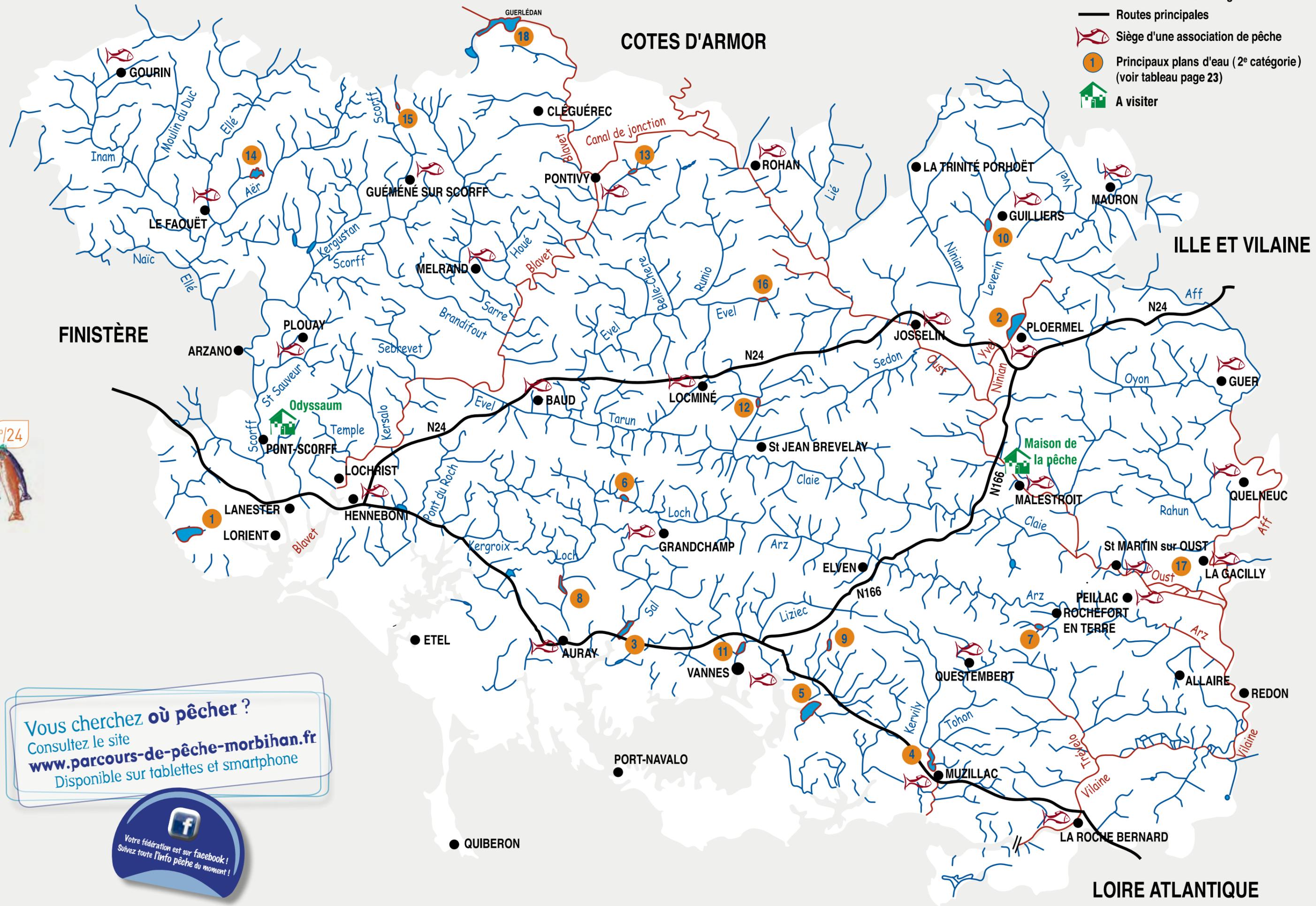
PARCOURS CARPE DE NUIT

- Voir page 26

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites	Communes
AURAY	Etang de Tréauray	2 ^e	Amont : pont de la D19 - Aval : Barrage du Moulin du Pont de Brech	Brec'h - Plumergat
AURAY	Étang de Tréauray et Loch	2 ^e et 1 ^{ère}	Entre la ligne de bouée à l'amont du barrage de Tréauray et, à l'aval, la passerelle publique ainsi que dans l'enceinte des installations de l'usine d'eau.	Brec'h - Pluneret
AURAY/VANNES	Sal	2 ^e	Dans l'emprise de l'ancienne retenue de Pont-Sal	Plougoumelen - Pluneret
Entente du Haut Ellé	Ruisseau de cadelac	1 ^{ère}	Amont : CD 132 - Aval : Jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër	Priziac
GUEMENE	Ruisseau La Bonne Chère	1 ^{ère}	Aval : La Sarre - Amont : 1 ^{er} pont Commune de Guern	Guern
GUEMENE	Ruisseau de Kerustang et Moulin Ruchec	1 ^{ère}	Kernascléden jusqu'à l'ancienne digue Etang de Pont Callec (Aval)	Kernascléden - Berné
GUER	Ruisseau du Camp de Coëtquidan	1 ^{ère}	Affluent de l'Aff rive droite et l'Oyon rive gauche	Guer
LORIENT	Blavet	2 ^e	Sur 100 m à l'aval du barrage dit des Gorêts et à l'aval sur 100 m du barrage dit du Grand Barrage	
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2 ^e	Amont : 50 m - Aval : 50 m de la passe à poissons de Beaumont	S ^t Congard et S ^t Laurent /Oust
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2 ^e	Aval : sur 50 m de la passe à poisson de la Née	S ^t Abraham
MUZILLAC	S ^t Eloi		Sur 25 m en aval de la passe à poissons	Muzillac
MUZILLAC	Tohon	1 ^{ère}	Pont du Moustéro sur 200 m à l'Amont (pendant la fermeture de la pêche du carnassier)	Noyal Muzillac
MUZILLAC	Kervily	1 ^{ère}	Amont de l'étang de Pen Mur sur 200m (pendant la fermeture de la pêche du carnassier)	Muzillac
PLOERMEL	Lac au duc	2 ^e	Aval point de Brango sur 350 m vers Amont entre la rive et 150 m au large	Ploërmel
PLOUAY	Scorff	1 ^{ère}	Amont : La pointe aval de l'îlot sur 130 m en amont du moulin des princes Aval : la paroi aval du Pont Neuf reliant Pont Scorff et Cléguer	
PONTIVY	Ruisseau de Guilly	1 ^{ère}	De sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval	
PONTIVY	Lac de Guerlédan	2 ^e	Tout le lac jusqu'à l'ouverture de la 2 ^e catégorie en 2019	
PONTIVY	Ruisseau des Carmés et affluents	1 ^{ère}	Tout le bassin versant	Neulliac
La Gaule de LANVAUX	Arz et Bief du Moulin de Bragou	1 ^{ère}	Départ du bras de contournement et route communale franchissant l'Arz au lieu-dit Moulin de Bragou	
VANNES	Etang de Trégat	2 ^e	Arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue	Treffléan
VANNES	Le Plessis	1 ^{ère}	Pont situé à l'amont station épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit crazo) et Pont Rose sur 600 m	Theix

-  Cours d'eau de 1^{ère} catégorie
-  Cours d'eau de 2^e catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  Principaux plans d'eau (2^e catégorie) (voir tableau page 23)
-  A visiter

COTES D'ARMOR



FINISTÈRE

ILLE ET VILAINE

LOIRE ATLANTIQUE

P/24

P/25

Vous cherchez où pêcher ?
 Consultez le site
www.parcours-de-pêche-morbihan.fr
 Disponible sur tablettes et smartphone



Plans d'eau de 1ère catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de 2 lignes dans les plans d'eau de 1ère catégorie suivants.

Étang communal de :

- Campénéac
- Cruguel
- Guégon
- Pont Ar Len en Gourin

- Lanouée
 - La Priaudais
 - Saint Nicolas du Tertre
 - Sérent
 - Guern
 - Gourhel
 - Tréfléan
 - Bisoizon
- Autres étangs :
- Étang aux biches (Tredion)

- Petit étang Kerbedic (Guern)
- Étang Pont Berthois (Propriété du syndicat intercommunal du Loc'h)
- Étang du Moulin de la Vallée (St Jacut)
- Étang de Kerstraquel (Melrand)
- Étang dit de l'Abbaye de Langonnet (Langonnet)
- Étang du Petit Moulin - à partir du 1er Juillet (St Martin/Oust)

Pêche de la carpe de nuit

P/26



Étang Cours / Plan d'eau	AAPPMA	Conditions particulières (limites*, eschage...)
Le Blavet	LORIENT	Entre l'écluse n°19 de Minazen et l'écluse n°28 de Polvern
	BAUD	Entre l'écluse n°19 de Minazen et l'écluse n°14 de Tréblavet
	MELRAND	Entre l'écluse n°8 de Guern et l'écluse n°11 de Gamblen
	PONTIVY	Entre l'écluse n°3 de Signan et l'écluse n°4 du Roch Entre l'écluse n°2 de Lestitut et l'écluse n°108 de la Cascade
L'Oust	JOSELIN	Entre l'écluse n°39 dite de Bocneuf et l'écluse n°34 de St Jouan
	PLOERMEL	Entre l'écluse n°29 et l'écluse n°28 de La Ville aux Fruglins
	MALESTROIT	Sur le bief compris entre l'écluse n°25 dite de Malestroit et l'écluse n°24 dite de Foveno uniquement côté halage
	ST MARTIN/OUST	De l'écluse n°22 de Rieux et l'écluse n°20 de Limur
La Vilaine	GLÉNAC	A l'aval, entre le chemin d'accès au Château de Boro et en amont le ponton d'abordage de l'île aux Pies (Rive droite uniquement)
	GLÉNAC	Du barrage de la Potinais au pont de St Perreux (Route de Redon)
	BROCHET BASSE VILAINE	En rive droite, au lieu dit Aucfer, sur 1 km en amont de la confluence de l'Oust et à l'aval le début de l'ancien bras de la Vilaine situé en rive gauche
Le Saint Eloi	MUZILLAC	Rive gauche entre l'aval et un point situé à 100 m en amont de la passerelle du Bocheno et à l'amont un point situé 200 m en amont de cette même passerelle - Parcours balisé.
Etang de La Folie	MAURON	Sur la totalité de son périmètre - Embarcation et écho sondeurs interdits - Plomb back-lead obligatoire
Lac au Duc	PLOERMEL	Rive droite entre le chemin de "La bande des mouettes" (Loyat) et "Le petit rocher" (Taupont) et, secteur rive gauche, entre la maisonnette SNCF de "Lézonnnet" (Loyat) et le ponton de l'hôtel du Roi Arthur (Ploërmel)
Etang de Saint Malo	BEIGNON	Voir réglementation sur place
Etang de Lannéac	LORIENT	Sur la totalité du périmètre, sauf la partie de rive située entre la station de pompage et la route d'accès à l'étang à partir du village de Lannéac
Etang de Bel Air	L'EHE	Sur tout son périmètre, sauf la zone d'interdiction d'accès pour la protection d'espèces végétales, délimitée sur le site
Etang du Moulin Neuf	LANVAUX	Sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage
Etang de Tréauray	AURAY	Sur 400 m en amont de la ligne de bouée en rive Brech. Sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de St Anne et de la retenue (côté Plumergat). En rive gauche, face au village de St Dégan, à 100 m de part et d'autre de la limite communale Plumergat/Pluneret. L'Accès se fera uniquement en bateau.
ETANG DER PEN MUR	MUZILLAC	Uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen
Etang du Rodoir	BROCHET BASSE VILAINE	Seulement les secteurs précisés
Etang au Duc	VANNES	Totalité du périmètre
Etang de Kerloquet	AURAY	Totalité du périmètre
Etang de la Peupleraie	TRUITE DU PORHOËT	Totalité du périmètre
Etang du Valvert	PONTIVY	Totalité du périmètre
Etang de la Rocquennerie	GLÉNAC	Totalité du périmètre
Etang de Réguiny	LOCMINÉ	Totalité du périmètre - Dépose et amorçage en bateau interdits
Etang de Ménéac	TRUITE DU PORHOËT	Totalité du périmètre
Etang de Vaulaurent	ST MARTIN/OUST	Gestion Privative
Etang de la Forêt	LE LOC'H	Totalité du périmètre
Etang du Dordu	GUÉMENÉ	Totalité du périmètre
Etang de Kerbedic (Amont)	GUÉMENÉ	En amont - Totalité du périmètre - (Gestion Privative)

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites-Communes	Espèces concernées	Conditions particulières
AURAY	Le Kergroix	1ère	Au lieu-dit "Pont des Bons Voisins" sur 400 m à l'amont de la D3	Toutes	Mouche exclusivement (hameçon sans ardilions)
AURAY	Étang Mane Bogad	1ère	Ploëmel	Toutes	Pêche réservée au moins de 18 ans
AURAY	Le Loc'h	1ère	Amont : passerelle au niveau de Kerhün Aval : Le Pont Neuf	Toutes	Seuls les leurres artificiels avec 1 seul hameçon simple sans ardilions ou ardilions écrasés (Parcours balisé)
Entente du HAUT ELLE	L'Inam	1ère	Amont : Pont Neuf Aval : Pont Triol	Truite	Tous appâts et leurres autorisés. Hameçon sans ardilions ou ardilions écrasés (parcours balisé)
LOCH	Étang de la forêt	2e		Carpe	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit
LOCH	Le Loc'h	1ère	Amont : Embouchure du ruisseau de Kerrivalain / Aval : début parcelle cadastrale n°2 sur environ 600 m	Truite	Le secteur est balisé
PLOËRMEL	Étang de Campénéac	1ère		Carpes et Black-Bass	Remise à l'eau des poissons vivants obligatoire
PLOËRMEL	Fishery des Sorciers	1ère		Toutes	Remise à l'eau obligatoire des poissons
GLÉNAC	Tous les parcours de l'AAPPMA	2e		Black-Bass	Entre l'ouverture du carnassier et le 30 juin
PONTIVY	Blavet	2e	En amont de l'écluse n° 113 du Stumo et en aval de l'écluse n°112 d'Aquinian	Truites	Toutes techniques légales autorisées sans ardilions ou ardilions écrasés.
LORIENT	Étang Lannéac	2e	Sur l'ensemble de son périmètre Plômeur - Guidel	Carpes	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit
LORIENT	Blavet		Entre l'écluse n°19 dite de Minazen et l'écluse n°28 dite de Polvern	Carpes	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit

Parcours spécifiques 2019

P/27



AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites	Espèces concernées	Conditions particulières
AURAY VANNES	Le Sal	1ère	Aval : ligne SNCF Amont : moulin de Kerlivio (sur 830 m)	Toutes	Mouche exclusivement (hameçon sans ardilion). Remise à l'eau obligatoire de poissons
Brochet de BASSE VILAINE	Étang du Rodoir	2e			Pêche en barque sans moteur thermique autorisée. Pêche en float-tube autorisée
Entente du HAUT ELLE	Étang de Kernevy				Pêche en bateau et en float-tube interdites
	Étang de l'Abbaye de Langonnet (Plouray-Priziac)	1ère	Tout le plan d'eau		Pêche interdite aux +16 ans entre l'ouverture et le 30 avril inclusivement. Pêche au leurre, en bateau et en float-tube interdites
GUÉMENÉ	Étang de Plouray. Étang de Pontigou à Langonnet	2e			Pêches en bateau et en float-tube interdites
	Scorff	1ère	Aval : sur 1 km du Pont du Palévert	Toutes	Pêches autorisées avec hameçon sans ardilion. Taille des truites portée à 28 cm et 1 par pêcheur /jour
GUER	Étang d'Aleth	2e			Pêches en barque et en float-tube interdites
GOURIN	Étangs de Pont ar Len et Tronjoly	1ère			Pêche en bateau interdite
LANVAUX	Étang du Moulin Neuf	2e		Black Bass	Pêche interdite jusqu'au 07 juin inclus
LORIENT	Blavet	2e	Sur 100 m à l'aval du barrage des Goretis		Pêche à une seule mouche hameçon simple autorisée du 06/04 au 30/04 inclus.
	Étang de St Mathurin	2e		Toutes	Nombre de lignes limitées à 2. Pêches en barque et en float-tube interdites
MAURON	Le Doueff	1ère	Route de Condoret D2 à l'amont (Le Lavoir) au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval sur 1 km (Mauron)		Parcours réservé aux - 16 ans
PLOUAY	Scorff	1ère	Aval : Pointe de l'îlot situé 130 m en amont du Moulin des Princes - Amont : l'aval du barrage du moulin de St Yves	Toutes	Pêche à la mouche hameçon simple seule autorisée à partir du 1/07
PLOUAY	Scorff	1ère	Aval : Pointe de Pen Mané face à la roche du corbeau Amont : Paroi aval du Pont neuf	Saumon	Pêche à la mouche hameçon simple seule autorisée du 01/07 au 06/10/2019
QUESTEMBERT	Étangs communaux de la Vraie Croix, Larré, Célac				Pêche en barque interdite
ROHAN	Lié	1ère			En application d'une réglementation instituée par le préfet des Côtes d'Armor, la pêche à 2 lignes est autorisée sur le Lié sur sa section limitrophe avec le 22
	Plan d'eau de Rohan, étangs de Branguily et étang communal de Bréhan				Pêche en barque interdite. Sur les étangs de Branguily, pêche à partir des digues autorisée

Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département. Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces	GP
Bassin de la Vilaine				
La Vilaine	La Roche Bernard	+++	Gardon, tanche, brème, carpe	H
		+++	Sandre, brochet, perche	
L'Oust	La Gacilly, St-Martin	++	Poisson blanc, carnassier	H
	Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	++	Sandre, brochet, perche	
L'Yvel	Ploërmel, Mauron	+ + ++	Truite Brochet, perche Sandre, poisson blanc	H
Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	+ ++	Truite Brochet, perche, poisson blanc	H
L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	+ ++	Truite Poisson blanc et carnassier	H
L'Oyon	Guer	+ ++	Truite Truite, brochet, gardon, Poisson blanc	H
La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	++	Truite, brochet, gardon, Poisson blanc	H
L'Arz / 1 ^{ère} catégorie	Gaule de Lanvaux	+ +	Truite, brochet, perche Poisson blanc	H
	Questembert, Vannes			
L'Arz / 2 ^e catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	++	Brochet, poisson blanc	H
Le Sedon	Josselin	++	Truite	P
Bassins côtiers				
Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	++	Truite, poisson blanc, brochet	P
Le Tohon, Le Kervily	Questembert	+++	Truite	P
Le Liziec	Vannes	+++	Truite	P
Le Meucon	Vannes	+ +++	Truite Truite (fario et de mer)	H
Le Kergroix	Auray	+ ++	Saumon Truite (fario et de mer)	P
Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	++	Truite (fario et de mer)	H
Le Sal	Auray, Vannes	+ ++	Truite, poisson blanc, carnassier	H
Bassin du Blavet				
Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	+++ ++ + ++ +	Gardon, brème Sandre, perche, blanc, brochet Truite Saumon (en aval) Truite de mer (en aval)	H
La Vieille Rivière de S' Aignan	Pontivy	+++	Truite, carnassier	H
L'Evel	Baud, Locminé	++ ++ +	Poisson blanc, brochet Truite Saumon (en aval)	H
Le Tarun	Baud, Locminé	+++	Truite	P
La Sarre	Melrand, Guéméné	+++	Truite	P
Le Brandifrou	Melrand	+++	Truite	P
Le Sebrevet	Lorient	+++	Truite	P
Le Kersalo	Lorient	+++	Truite	P
Le Temple	Lorient	+++	Truite	H
Bassin du Scorff				
Le Scorff	Plouay, Guéméné	+++ ++ +	Truite Saumon Brochet, poisson blanc	P
Le R. de S' Sauveur	Plouay	++	Truite	P
Bassin de l'Ellé				
La Laïta		++	Truite, saumon	P
L'Ellé	Entente du haut Ellé	+++ +++	Truite Saumon	P
Le Naïc	Entente du haut Ellé	+++	Truite	P
L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	+++ ++	Truite Saumon	P
Le Langonnet	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
Le Rozo	Entente du haut Ellé	+	Truite	P
L'Aër	Guéméné, haut Ellé	+++	Truite	P
Canal de jonction	Pontivy, Rohan	++	Carnassier, poisson blanc	H

GP : Gestion Piscicole
H : Halieutique (avec introduction de poissons)
P : Patrimoine (sans introduction de poissons)
Qté : abondance

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité de pêche en barque	Possibilité de pêche en float-tub	Quantité	Espèces
Etang de Lannédec	1	AAPPMA de Lorient	OUI (1)	OUI	+++	Perche, brème, gardon, carpe, brochet
Lac au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	OUI (2)	OUI	+++ ++	Sandre Brochet, poisson blanc
Etang de Pont Sal	3	Étang supprimé suite à arasement du barrage (cf p.17)				
Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	NON	OUI	+++ +	Poisson blanc Brochet, perche
Etang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	+++	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	OUI (1)	OUI	+	Carnassier, poisson blanc
Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux et Questembert	OUI (1)	NON	+++	Brochet, perche, carpe
Etang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	OUI (1)	OUI (3)	++	Brochet, poisson blanc
Etang de Trégat	9	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++ +	Sandre Poisson blanc
Etang de Château Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	OUI (4)	OUI	+	Brochet, poisson blanc
Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Grand étang de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	NON	NON	++ ++	Poisson blanc Carnassier
Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	NON	OUI	++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	OUI (1)	OUI	+++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Dordu	15	AAPPMA de Guéméné	NON	NON	+	Poisson blanc, carnassier
Etang de Réguiny	16	AAPPMA de Locminé	OUI (1)	OUI	++	Poisson blanc, carnassier
Etang de La Rocquenerie	17	AAPPMA de Glénac	NON	NON	++	Poisson blanc, carpe, carnassier
Lac de Guerlédan	18	FDPMA 22	OUI	OUI	+++	Poisson blanc, carnassier

(1) Moteur thermique interdit / (2) Moteur thermique interdit si > 6 CV / (3) Excepté partie aval située à moins de 200 m du barrage / (4) Uniquement à la rame

Tarif des cartes de pêche dans le Morbihan en 2019

Les différentes cartes de pêche dans le Morbihan pour 2019
Des cartes pour tous et pour toutes pêches

Disponible chez votre dépositaire ou de chez vous sur le site www.cartedepeche.fr



CARTE ANNUELLE

PERSONNE MAJEURE
[A partir de 18 ans]

Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^e catégories du département uniquement

SUPPLEMENTS POSSIBLES
VIGNETTE EHGO* : 30 €
CPMA MIGRATEURS** : 50 €

76€

VALIDITÉ DU 1/01/19 AU 31/12/19

CARTE ANNUELLE

DECOUVERTE
[Mineur de moins de 12 ans]

Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^e catégories du département + départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE sans supplément
Attention : pêche à une seule canne

AUCUN SUPPLEMENT POSSIBLE

6€

VALIDITÉ DU 1/01/19 AU 31/12/19

CARTE ANNUELLE

PROMOTIONNELLE FEMME

Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^e catégories du département + départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE sans supplément
Attention : pêche à une seule canne

SUPPLEMENT POSSIBLE
CPMA MIGRATEURS** : 50 €

33€

VALIDITÉ DU 1/01/19 AU 31/12/19

CARTE ANNUELLE

INTERFEDERALE EHGO

Personne Majeure [A partir de 18 ans]

Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^e catégories de toutes les AAPPMA réciprocitaires de l'EHGO, du CHI et de l'URNE (voir page 4)

SUPPLEMENT POSSIBLE
CPMA MIGRATEURS** : 50 €

96€

VALIDITÉ DU 1/01/19 AU 31/12/19

CARTE ANNUELLE

PERSONNE MINEURE
[Personne ayant plus de 12 ans le 1/01/19]

Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^e catégories du département + départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE sans supplément

SUPPLEMENT POSSIBLE
CPMA MIGRATEURS** : 50 €

20€

VALIDITÉ DU 1/01/19 AU 31/12/19

CARTE JOURNÉE

JOURNALIERE

ACCESSIBLE TOUTE L'ANNÉE

Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^e catégories du département uniquement

AUCUN SUPPLEMENT POSSIBLE

11€ (1) ou 7€ 80 (2)

CARTE SEMAINE

HEBDOMADAIRE

Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^e catégories du département uniquement + départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE sans supplément

SUPPLEMENT POSSIBLE
CPMA MIGRATEURS** : 50 €

32€ (1) ou 19€ 70 (2)

OPTIONS PARTICULIÈRES SUR LE DÉPARTEMENT
(parcours spécifiques)

FISHERIE DES SORCIERS
(accessible pour toutes cartes de pêche du Morbihan et cartes avec l'EHGO, le CHI ou l'URNE)
Option annuelle = 40 € pour personne majeure et 20 € pour personne mineur
Option journalière = 10 € pour personne majeure et 5 € pour personne mineur

(1) SANS permis de pêche préalable
(2) En possession d'un permis de pêche avec CPMA annuelle

* Supplément pour personne "Majeur" souhaitant pêcher dans les départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE (voir page 4).
** Supplément pour personne souhaitant pêcher le Saumon et la Truite de mer (Pas besoin de ce timbre pour la pêche de l'Alose)



X Les gardes particuliers font aussi respecter la loi

Y. Le Clainche



Les pêcheurs se montrent très largement satisfaits des contrôles.

En 2015, la FNPF lançait un projet de modifications réglementaires de la pratique de la pêche. En 2016, un premier décret actait notamment la mise en place d'un quota journalier de 3 carnassiers (dont 2 brochets) et permettait de modifier la taille de capture du brochet, du sandre et du black bass, ce qui a été fait dans le Morbihan.

Le brochet mieux protégé

Un nouveau décret a été soumis au ministère de la transition écologique et solidaire avec 6 mesures. 3 concernent les pêcheurs aux lignes. La première concerne la modification de l'ouverture de la pêche du brochet en 2^e catégorie. Elle pas-

serait au dernier samedi d'avril comme cela avait été validé en assemblée générale de la FNPF (Fédération nationale pour la pêche en France). La deuxième est une mesure de protection du brochet en 1^{ère} catégorie. Elle impliquera une remise à l'eau de tout brochet capturé dans ces cours d'eau entre le 2^e samedi de mars et la date d'ouverture de sa pêche en 2^e catégorie. Troisième mesure : la taille de capture et les quotas de pêche de la 2^e seraient également appliqués à la 1^{ère}. Un autre point important concernera la tenue des Agents de Développement des fédérations assermentés pour la garderie qui pourront faire figurer cette mention sur leur tenue en remplacement de "garde particulier".

Au moment où ce texte est écrit, nous sommes toujours dans l'attente de la parution de ce décret.

Pêcher plus longtemps certains plans d'eau : la démarche est engagée

Un autre point de la réforme de la pêche associative portée par la FNPF concernait l'allongement de la période de pêche dans les plans d'eau classés en 1^{ère} catégorie. La proposition faite au Ministère a essuyé un refus du Conseil d'Etat. Cette décision actée, la commission "garderie-réglementation" de la fédération s'est à nouveau penchée sur la question. L'objectif étant de voir si une autre piste est possible pour répondre au souhait réitéré de certaines AAPPMA de pouvoir profiter de ces sites de pêche un peu plus longtemps.

Un article du code de l'environnement offre une possibilité pour les plans d'eau classés en 2^e catégorie de déroger aux règles s'appliquant à cette catégorie. Un sondage a donc été réalisé auprès de toutes les associations pour appréhender la demande et dresser une liste de plans d'eau à reclasser, liste qui sera soumise au Préfet. Il s'est avéré que certaines AAPPMA souhaitent faire évoluer la situation de certains étangs sans forcément bouleverser certaines habitudes en place notamment sur le nombre

Des parcours propices à une pêche automnale.



Y. Le Clainche

de lignes autorisées. Considérant que ce point et d'autres, - comme les déversements de poissons, l'ouverture à la pêche de la carpe, la garderie..., méritaient un débat, cette question a été abordée lors de la réunion des présidents le 20 octobre. Il y a été décidé de se donner le temps de la réflexion et de reporter cette évolution à 2020 en préparant pour 2019 une proposition argumentée et cohérente au Préfet. L'objectif demeure de ne pas complexifier la réglementation.

Une réglementation à faire respecter

Cela fait douze ans, avec la loi sur l'eau de 2006, que le statut du garde pêche particulier a évolué. Il introduit notamment deux modules de formation qu'il est obligatoire de suivre pour prétendre à cette fonction. Cette évolution a eu pour effet de remobiliser les associations sur cette question. Sans doute aussi de "rassurer" les présidents

d'AAPPMA qui demandent au Préfet d'agréer un garde pour effectuer la mission de surveillance de leurs lots de pêche. Dans le Morbihan, cette obligation inscrite dans les statuts des AAPPMA est assurée par une quarantaine de bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour que soient respectées les règles de pratique de la pêche et veiller à la préservation des milieux. Premiers relais des AAAPPMA sur le terrain, ils ont un rôle essentiel de transmission et de collecte d'information. Ils sont aussi au contact direct des quelques pratiquants

qui pensent que la carte de pêche n'est pas obligatoire, ignorant que certaines règles encadrent notre pratique. Ils ne savent pas non plus que les gardes particuliers peuvent dresser un procès-verbal transmis au procureur de la république, comme le veut la procédure. C'est ce qu'ont appris, à leurs dépens, quelques pêcheurs en 2018, auditionnés ensuite par un inspecteur de l'environnement. Preuve qu'un PV dressé par un garde particulier ne reste pas forcément lettre morte !

Y.L.C.

P/30



P/31



C. Kerguen



Protéger l'espèce pour espérer des poissons comme ça.

Electricité Prudence
Gardons nos distances

Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

ENEDIS L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU | Rte Le Réseau de Transport d'Électricité

X Deux pêches faciles à consommer sans modération

La pêche est un loisir technique. Cependant avec quelques bases, vous prendrez du plaisir sans difficulté. Voici deux techniques abordables pour prendre du poisson à la belle saison.



La pêche au coup, une technique qui apporte rapidement du plaisir.

Fiche 1 Les poissons blancs, au coup

La pêche au coup consiste à capturer un poisson sur un endroit déterminé où le pêcheur attire les poissons à l'aide d'amorce (nourriture). Cette technique est idéale pour découvrir la pêche et comprendre les bases du fonctionnement des milieux aquatiques. Peu coûteuse, facile à apprendre, elle vous apportera rapidement du plaisir.

Les poissons recherchés : gardon rotengle, ablette, brème, tanche

La pêche au coup se pratique en eaux calmes. Juillet à fin septembre est la période est la plus propice pour cette pêche : l'eau chaude et la nourriture abondante (insectes, fruits...) rend les poissons très actifs.

Le matériel :

- Une canne au coup télescopique de 3,4 ou 5 m (selon l'âge du pêcheur) équipée d'un système d'attache rapide en pointe.
- Une ligne de pêche montée avec son plioir (schéma ci-dessous).
- Une pochette d'hameçons n°18 ou 20 montés et sans ardilhon.

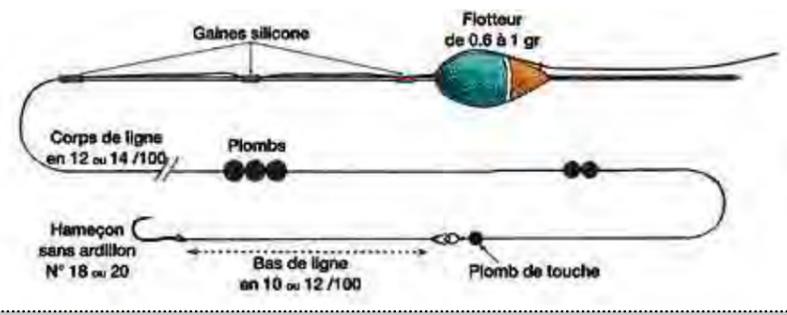
- Une boîte distributrice de plombs de petites taille (différents grammages) et une petite pince plate
- Une sonde (pour déterminer la profondeur) et un dégorgeoir (pour décrocher l'hameçon)
- De l'amorce de base (gardon) avec un seau pour la préparation.
- Une boîte d'appâts (asticots-pinkies).
- Une bourriche ou un seau pour conserver les poissons vivants.

A savoir : le symbole Ø suivi de XX/100 exprime le diamètre du fil en centièmes de millimètre. Par exemple, lorsque l'on parle d'un fil de 10/100 pour un bas de ligne, il s'agit d'un fil ayant un diamètre de 0,1 mm.

La pêche, étape par étape :

- 1 / Préparer l'ensemble du matériel (ligne, amorce...)
- 2 / Sonder puis amorcer la zone de pêche.
- 3 / Placer un appât sur l'hameçon.
- 4 / Lancer la ligne sur le poste.
- 5 / Placer la sur la zone d'amorce puis patientez. Bouger le flotteur de temps en temps.
- 6 / En cas de touche, ferrer rapidement sur le côté.
- 7 / Fatiguer le poisson, relever la canne doucement et l'attraper à

Montage d'une ligne de base



la main. **8 /** Manipuler délicatement le poisson dans une bourriche et vérifier l'appât (le changer si nécessaire).

Conseils techniques :

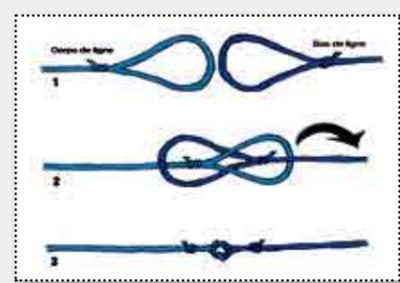
- Réaliser un bon sondage pour placer votre appât au ras du fond.
- Absence de touche : changer la hauteur de pêche en faisant coulisser le flotteur sur le fil.
- Amorcer régulièrement avec des petites boules (sans gaver les poissons).
- Mouillez-vous les mains pour ne pas blesser le poisson lors de sa manipulation.

Nœuds à connaître :

- Boucle simple: pour attacher la ligne sur la canne et réaliser le nœud boucle dans boucle.



- Boucle dans boucle: pour changer votre hameçon monté.



Fiche 2 La pêche de la perche aux petits leurres

La pêche aux leurres est une technique qui vise les poissons carnassiers en utilisant des imitations de poissons. Cette technique active et moderne est très amusante et est de plus en plus pratiquée. Cependant, ce n'est pas la plus facile car il faut de bonnes bases afin de réussir vos parties de pêches.

La période : Cette technique est redoutable l'été et l'automne car les alevins de l'année, proies très recherchés des carnassiers, sont nombreux et se déplacent sur les bordures.

Le matériel :

- Une canne lancer spinning d'une longueur comprise entre 1,90 et 2,10 et d'une puissance de 1 à 8 g.

- Un moulinet à tambour fixe garni de fil de nylon (de Ø 16 à 18/100) ou de tresse (de Ø 8 à 10/100).
- Du fil Fluorocarbone pour un bas de ligne de 2 mètres environ (de Ø 16 à 18/100).
- Un assortiment de quelques cuillères, petits leurres durs ou souples (avec tête plombée de 2 à 4 g).
- Une petite épuisette (raquette).

Les leurres : Utiliser des leurres de petite taille (2 pouces max. = environ 5cm). Leurres durs de type poisson nageur, souples avec petite tête plombée, et métallique (cuillère tournante ou ondulante).

La pêche : Choisir un site de pêche avec des profondeurs comprises entre 1 et 2 m, avec une préférence pour les vieilles rivières, les canaux peu profonds, les étangs avec de la végétation... En plein été les zones

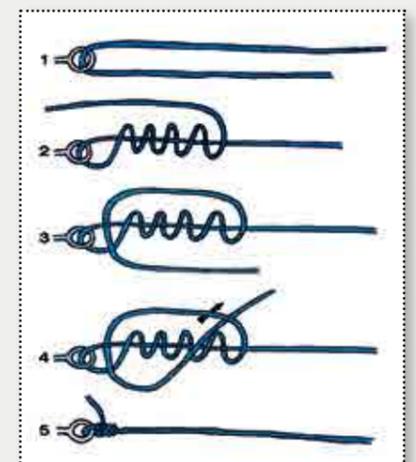
de courant bien oxygénées et les abris (arbres noyés, nénuphars...) sont d'excellents postes de pêche. **1 /** Monter un leurre et vérifier le serrage du frein de combat. **2 /** Approcher de l'eau discrètement et lancer. **3 /** L'animer et ferrer immédiatement en cas de touche. **4 /** Ramener le poisson tout en le fatiguant puis le sortir de l'eau à la main ou avec une épuisette.

Conseils techniques :

- Être discret.
- Observer le site de pêche et les mouvements de poisson.
- Favoriser les zones encombrées, oxygénées et les contre courants.
- Ne pas pêcher trop lourd aux leurres souples (2 à 3 g pour des profondeurs jusqu'à 3 m)
- Varier l'animation (lente/rapide/saccadée) et changer de leurre si peu de touches.

Nœuds à connaître : Le nœud de cuillère (Pour fixer un leurre ou agrafe).

Le matériel



Cette technique permet d'attraper de belles perches.

X Pour bien pêcher : innovez !

E. Lejeune



Le Feeder est une pêche qui offre de belles surprises.

V. Nowakowski

Chaque pêcheur est, un jour ou l'autre, confronté à son ennemie intime, la bredouille. Plutôt qu'incriminer l'absence de poissons - rare -, mieux vaut alors se remettre en question et tenter de nouvelles techniques ; en bref, innover ! Deux exemples de techniques à essayer impérativement.

Les poissons blancs au Feeder

La pêche des cyprinidés est pratiquée par grand nombre de pêcheurs et offre un panel de techniques diverses et variées. Les plus couramment utilisées sur notre département sont les pêches à la canne télescopique ou à emmanchement (canne jusqu'à 13 m). Pourtant, les pêches au moulinet (très utilisées dans le domaine de la compétition) sont d'une grande efficacité. La technique la plus ré-

pandue aujourd'hui est la pêche au "Feeder". Le feeder est une sorte de cage dans laquelle vous mettez de l'amorce pour attirer le poisson. Il doit être directement monté sur la ligne.

C'est une méthode très astucieuse, car l'amorce va appâter petit à petit les poissons, lorsqu'il est posé au fond de l'eau.

Le gros avantage de cette technique est de pouvoir prospecter des zones éloignées des rives (au-delà de 15 m) pour capturer des poissons méfiants qui restent loin des berges (notamment les très gros sujets "brème, tanches, carpes..."). De plus, sur des secteurs ayant une pression de pêche importante, cette technique peut faire la différence et vous donner de très bons résultats. Si vous cherchez à capturer de gros poissons et faire de belles bourriches, cette technique est faite pour vous ! Alors n'hésitez surtout pas à franchir le pas ! Car avec quelques bases simples, vous obtiendrez des résultats très rapidement.

Conseils techniques

- Bien sonder son poste est essentiel afin de définir parfaitement la nature du fond et trouver la zone la plus appropriée pour les poissons blancs.
- Pêcher le plus fin possible et

réaliser ses propres lignes de pêche qui seront bien plus efficaces que les lignes prêtes à l'emploi.

- Varier les amorces (attention, les couleurs d'amorces peuvent jouer énormément sur les poissons).
- Si vous pêchez au flotteur, avoir des lignes bien équilibrées et ne pas hésiter à changer l'emplacement des plombs lors de la pêche pour modifier la présentation de l'esche (très important).
- Prendre des renseignements auprès des pêcheurs ou vendeurs en magasins spécialisés et pourquoi pas se former avec un guide de pêche.

Le carnassier au petit leurre de surface

S'il y a bien une pêche qui est en pleine expansion aujourd'hui, c'est la pêche aux leurres et toutes ses variantes. Pêche active, très pratiquée par les jeunes, elle devient également une alternative pour les pêcheurs plus expérimentés lassés du classique posé. Mais attention, c'est une technique plus complexe qu'il n'y paraît. La pêche aux leurres regroupe en effet une multitude de techniques qui permettent de répondre à chacune des situations en

G. Rousseaux



Souvent oublié, le Chevesne est un superbe poisson qui peut se prendre en surface !

Imitation d'insecte



Stickbait

Popper

G.R.

fonction des lieux de pêche. Parmi elles, la pêche en surface est une technique à ne surtout pas négliger. Elle se pratique à partir de mai à septembre, période pendant laquelle elle est ultra efficace et offre des sensations garanties (attaques à vue).

De nombreux leurres ont été spécialement développés pour les pêches de surface, voici trois grandes familles à avoir dans vos boîtes :

- Les **stickbaits** (leurres en forme de baton sans bavette qui possèdent une nage erratique avec des mouvements de gauche à droite aussi appelée "walking the dog").
- Les **poppers** (leurres sans bavette avec une forme ronde sur le devant. Lors de l'animation le leurre fait des bulles en surface avec un bruit comme un "pop" d'où son nom. Il imite parfaitement un poisson en train de fuir une perche en chasse).
- Les **imitations d'insectes flottants** (leurres souples ou durs, vous trouverez diverses imitations qui sont redoutables à lancer dans les courants).

Certains de ces leurres ont la particularité, intéressante en été, d'être

adaptés à la pêche au milieu des herbes aquatiques.

Quelques conseils pratiques

La discrétion au bord de l'eau est encore plus vraie aujourd'hui, ne négligez pas ce facteur. Remettez-vous toujours en question car ce n'est pas parce qu'un leurre a été très efficace à un moment ou un jour qu'il le sera plus tard. On ne vous le répètera jamais assez mais ayez le réflexe de pêcher fin. Faites des poses lors de vos animations car c'est à ce moment que la plupart des attaques ont lieu. Changez régulièrement de leurre si rien ne donne. Ces pêches sont très efficaces en début et fin de journées.

→ PRATIQUE

Pour en savoir plus ou se former sur une technique spécifique ? - Consultez nos fiches pratiques sur notre site internet dans la rubrique "Apprendre -> Clubs - Guides & Techniques de pêche -> Fiches Pratiques Pêche". - Participez aux stages de pêche gratuits que la fédération vous propose avec les guides de pêche conventionnés.

P/35



Breizh Multi Fishing

Eddy LEJEUNE

MONITEUR GUIDE DE PÊCHE

DIPLÔMÉ JEUNESSE ET SPORT

Initiation à toutes techniques, du bord, en float tube ou en bateau

06.35.92.60.07

eddy.bmf@gmail.com

www.guide-peche-morbihan.com

Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche

PARCOURS DE PÊCHE, LES NOUVEAUTÉS DE 2018

AAPPMA PONTIVY : UN PARCOURS FAMILLE À L'ÉTANG DU PONTOIR

Différents aménagements ont été réalisés pour que l'étang du Pontoir réponde au cahier des charges des sites de pêche labellisés "famille" par la FNPF : plusieurs postes de pêche ont été sécurisés, un ponton accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) a été installé, un abri a été construit et un panneau d'information mis en place. Ce projet a été réalisé en partenariat avec la commune de Cléguérec, propriétaire du plan d'eau.

P/36



Un équipement confortable pour les enfants et les parents, à l'étang de Ploëmel.



Y. Le Clairinche

lectivité. Un panneau d'information sera également installé sur chacun des parcours.

ont été financés à hauteur de 25 % par la commune.

AAPPMA QUESTEMBERT : DEUX PARCOURS AMÉNAGÉS

Dans le cadre du contrat d'attractivité de son territoire, Questembert Communauté a acté une fiche action en faveur du loisir pêche. Cela s'est traduit en 2018 par la réalisation d'une passerelle, de marches sur le Tohon et la pose d'un poste de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) à l'étang de la Vraie Croix. A noter que les travaux sur le Tohon ont été réalisés par le chantier d'insertion de la col-

AAPPMA D'AURAY : NOUVEAU PARCOURS POUR LES JEUNES PÊCHEURS

L'étang du parc de Mané Bogad n'était pas ouvert à la pêche. Après des échanges avec la mairie de Ploëmel, la Gaule Alréenne s'est vue confier la gestion de la pêche dans l'étang communal. Cela s'est aussi traduit par une réflexion sur la mise en valeur du site qui a abouti à l'installation d'un linéaire de pêche sécurisé d'une longueur de 25 m et d'un panneau d'information. Les travaux

AAPPMA DE JOSSELIN : ESPACE SÉCURISÉ ACCES- SIBLE

Le service tourisme de Ploërmel Communauté a sollicité la Fédération pour un avis sur un projet d'installation d'un ponton de pêche sur le canal sur la Commune de Guillac. Après échanges et visite sur le site, un ponton de 15 mètres répondant aux normes d'accessibilité aux PMR a été installé. Une information pêche va s'y ajouter prochainement. Il s'agit d'un magnifique espace sécurisé accessible aux PMR sur le canal.

AAPPMA GUÉMENÉ- ENTENTE DU HAUT ELLÉ- GOURIN : PREMIERS PARCOURS AMÉNAGÉS



Y. Le Clairinche

Passage clôture sur le Scorff.

En 2014, le conseil régional de Bretagne lançait un appel à projet "pour un tourisme aux 4 saisons". Après concertation, les Fédérations 22, 29 et 56 décidaient d'y répondre conjointement sur le territoire du pays Centre Ouest Bretagne, (COB), entité à cheval sur les trois départements. Le projet déposé comportait un volet animation-communication et un volet travaux. Les actions «animation-communication» ont été coordonnées par la Fédération des Côtes d'Armor, en partenariat avec celles du Morbihan et du Finistère, le volet travaux étant réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de chaque département. Différents travaux ont été programmés (ouverture de postes de pêche, panneaux d'information, passages de pêcheurs...). Plusieurs parcours ont été réalisés en 2018 sur le Scorff, des panneaux d'information installés sur le bassin de l'Ellé. D'autres réalisations sont inscrites pour 2019.

Y.L.C.

TOUR DE FRANCE 2018 : ÉTAPES HALIEUTIQUES FESTIVES !



G. Rouseaux

Le Tour sous le slogan "Génération Pêche".

En 2018, le Morbihan a accueilli deux étapes du Tour de France les 10 et 11 juillet derniers. A cette occasion, la Fédération et l'ensemble du réseau associatif se sont mobilisés autour de la caravane du Tour "Génération Pêche" mise en place par la FNPF. Les pêcheurs étaient présents à Sarzeau pour l'arrivée et au départ de Lorient le lendemain matin, ainsi que sur les abords de Redon à Aucfer et sur les rives de l'étang de Lannéec à Ploemeur, points de visibilité stratégiques. À chaque étape, des activités étaient proposées dont le simulateur de pêche, le lancer sur cible et même une roue de la chance avec des lots à gagner. Toutes ces activités ont été assurées par les bénévoles des AAPPMA et des pêcheurs présents. Merci à ceux qui se sont investis pour la réussite de ces deux journées.

F.J.

LA PÊCHE EN MORBIHAN SUR YOUTUBE !

La Fédération de Pêche du Morbihan a initié un travail de réalisation et de mise en ligne de vidéos sur YouTube ! De nombreux sujets sont développés dont l'entretien des cours d'eau, le débarrage du Blavet ou plus simplement, de la pêche sur la Vilaine ! Totalisant actuellement près de 8 000 vues, la chaîne prend forme et s'enrichit de plus en plus en contenu ! En attendant une chaîne YouTube régionale, nous vous proposons une playlist dédiée, appelée "Bretagne Terre de Pêche", à retrouver sans plus attendre sur notre chaîne "Fédération de Pêche du Morbihan" ! Abonnez-vous pour ne rien manquer des prochaines vidéos !

F.J.



N. Gicquel

AAPPMA de Questembert : un petit aménagement qui va rendre service à différents utilisateurs.

LES POISSONS MIGRATEURS VICTIMES DE LA BIODIVERSITÉ

Le 30 octobre 2018, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a adopté son programme d'interventions pour la période 2019-2024.

Du fait de recettes plafonnées, de ponctions nouvelles pour le fonctionnement de l'ONCFS et de l'AFB et une nouvelle mission, le financement de la biodiversité, le budget consacré aux politiques de l'eau se voit considérablement amputé : 5 millions d'euros manqueront chaque année à l'appel.

→ 1^{ère} conséquence : l'entretien des cours d'eau ne sera plus financé par l'Agence. Celle-ci souhaite concentrer ses interventions sur les opérations "structurantes" permettant aux masses d'eau déclassées d'atteindre le bon état écologique. Il revient désormais aux acteurs locaux de financer à 100% l'entretien des cours d'eau.

→ 2^e conséquence : les actions seront priorisées sur les masses d'eau déclassées au détriment de celles déjà en bon état comme l'Ellé ou le



L. Madeiron - FNPF

Le 11^e programme d'intervention prévoit une forte baisse des aides en faveur du suivi des poissons migrateurs.

Scorff qui devraient voir leurs financements largement diminués. Pour ce qui concerne les poissons, l'impact le plus important concerne les migrateurs. Les actions de suivi (passes à poissons, indices d'abondance, etc) ne seront plus financées qu'à hauteur de 50% contre 80% auparavant. A moins d'une compensation partielle par d'autres acteurs (Région, Département), certaines actions risquent d'être purement

et simplement arrêtées car les pêcheurs ne pourront pas compenser à eux seuls.

La raison avancée de cette baisse drastique des aides est la nécessité d'apporter des financements à la défense de la biodiversité. Le saumon et l'anguille, phares de la biodiversité bretonne, victimes de la biodiversité. Comprenez qui pourra !

C.L.C.

UN NOUVEAU PLAGEPOMI MIGRATEURS

Le PLAGEPOMI⁽¹⁾ des cours d'eau bretons pour la période 2018-2023 a été adopté le 14 août 2018 par le COGE-POMI⁽²⁾ Bretagne.

Il fixe les orientations de gestion, de

recherche et d'aménagement pour les différentes espèces de poissons migrateurs de Bretagne. Les principales évolutions par rapport au PLAGEPOMI 2013-2017 concernent l'élaboration de modèles stock-re-

crutement pour les différentes espèces de manière à prendre les bonnes mesures de gestion. Il s'agit également de mener des actions relatives au milieu marin et estuarien, comme mieux connaître l'impact des ouvrages estuariens et marins sur les poissons migrateurs en particulier l'anguille, de mieux comprendre les mortalités et les déplacements des smolts en estuaire (lien avec le programme européen SAMARCH) et de mieux connaître les captures en mer et en estuaire.

C.L.C.

(1) Plan de GEstion des POissons Migrateurs

(2) COmité de GEstion des POissons Migrateurs.



FDPPM456

Le nouveau PLAGEPOMI prendra mieux en compte les estuaires.

WEB : UNE MINE D'INFOS SUR LES POISSONS MIGRATEURS

Bretagne Grands Migrateurs développe depuis 2011 un Observatoire des poissons migrateurs qui centralise et diffuse l'information sur l'état des milieux et des populations de poissons migrateurs en Bretagne. Inspirés des observatoires développés par d'autres associations migrateurs, les premiers indicateurs adaptés au contexte breton sont désormais en ligne. Vous y trouverez par exemple l'indicateur d'abondance de juvéniles de saumon, des indicateurs relatifs à la continuité écologique ainsi qu'un indicateur sur le comptage des nids des lamproies marines.

G.G.

Rendez-vous sur le nouveau site de l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne ! www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr



UN PARTENARIAT AVEC LORIENT-AGGLOMÉRATION

À la suite de la fermeture du site de l'Odysseum en décembre 2017, la gestion de la structure du Moulin des Princes à Pont-Scorff a été confiée au service environnement de Lorient Agglomération début 2018.

Un comité de pilotage rassemblant plusieurs acteurs du territoire a décidé de mettre en place une première programmation pour animer l'année 2018 et valoriser le site. La Fédération de Pêche du Morbihan est membre de ce comité de pilotage. A ce titre, elle a proposé un programme à partir du Moulin des

Princes comportant des activités pêche à destination du grand public durant l'été 2018, de l'accueil de classes, une soirée-débat sur le saumon et les recherches menées au moulin à Tan et deux présentations au public lors des sorties nocturnes de recapture de saumons géniteurs de décembre.

Les objectifs de cette programmation étaient les suivants :

- Poursuivre le positionnement du loisir pêche sur le territoire
- Contribuer à la mise en valeur des milieux aquatiques du territoire à partir du Moulin

des Princes

- Faire connaître les recherches sur le saumon menées sur le Scorff

Créer du lien avec les partenaires locaux et financeurs

Les animations estivales ont connu un bon succès. Les 14 animations organisées ont permis de faire découvrir différentes pêches à 54 participants. Les sessions de découverte de la pêche et celles consacrées à la pêche de la truite ont été particulièrement recherchées. De même, la soirée-débat organisée dans le cadre de la fête de la science a fait plus que le plein démontrant l'intérêt du public pour ces thématiques. A l'inverse, les accueils de classes n'ont pu se tenir pour des questions d'inscription trop tardive. Du bilan qui sera fait de cette année test dépendra la reconduction de ce programme. A suivre !

C.L.C.



A. Le Port - CCS/J

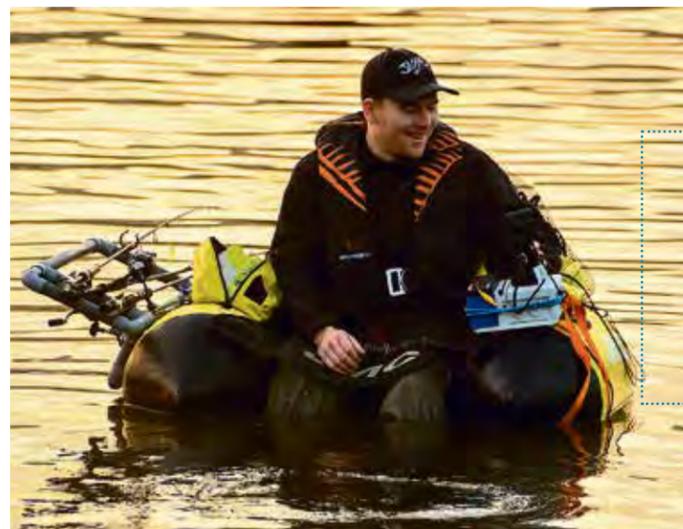
La soirée débat sur le saumon a fait le plein de spectateurs attentifs.



En 2019, choisissez-bien **votre** AAPPMA !

Une AAPPMA ? C'est quoi ? C'est une Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ! Lors de l'acquisition de votre carte de pêche, vous devenez membre d'une AAPPMA qui a pour missions principales la protection des milieux aquatiques, la gestion piscicole de son territoire ou encore la promotion du loisir-pêche.

En d'autres termes, elle s'occupe de vos secteurs de pêche favoris, de vos "spots", mais aussi de la gestion des peuplements piscicoles, de la réglementation et de la promotion de notre merveilleux loisir. C'est une vraie coordination de la pêche sous toutes ses variantes qui est ainsi mise en place sur le territoire ! Elle représente donc l'ensemble des pêcheurs qui



F. Jossec

L'évolution des pratiques, comme l'utilisation du float-tube, se fait grâce au travail des AAPPMA !

adhèrent à cette association et elle est chargée de défendre les intérêts de chacun d'entre eux, du pêcheur vétérinaire au jeune pêcheur aux leurres en street-fishing ou en float-tube. Chaque AAPPMA perçoit une part de la carte de pêche acquise par le pêcheur, ce qui lui permet d'effectuer ses missions. Elle dispose également de moyens techniques, financiers et administratifs forts notamment auprès de la Fédération.

Pourquoi choisir une AAPPMA ?

Comme toute association, une AAPPMA est constituée d'un bureau (président, trésorier, secrétaire, etc...) et d'un conseil d'administration élus pour 5 ans. L'ensemble de ces personnes constitue le socle majeur de la pêche de loisir en eau douce à l'échelle locale. A l'échelon départemental, l'ensemble des AAPPMA sont regroupées au sein de la Fédération qui dispose, comme l'ensemble des AAPPMA, d'un conseil d'administration composé de personnes volon-

En votant en 2020, vous agirez sur la gestion de la pêche et des milieux aquatiques.

taires issues de ces associations, désireuses d'apporter leur pierre à l'édifice. En complément, une équipe de salariés met en place les orientations définies par les administrateurs de la Fédération.

Quel y est mon rôle ?

Très bien, on vous explique tout. En 2020 auront lieu des élections dans chacune des AAPPMA du département afin de renouveler les bureaux et les administrateurs actuellement en place. Suite à ces élections, la Fédération réalisera les mêmes démarches (en 2021) afin de renouveler ses élus pour un nouveau mandat et de nouveaux engagements. Vous souhaitez que la pêche change ? Vous avez des idées novatrices, ou êtes simplement soucieux d'aider les milieux aquatiques et notre loisir... Chaque pêcheur peut changer les choses et candidater. Mais pas n'importe comment. Commencez par choisir votre AAPPMA lors de l'acquisition de votre carte, puis rendez-vous à l'assemblée générale de cette dernière pour connaître les enjeux territoriaux locaux et les objectifs qu'il faut atteindre. C'est également le meilleur moment pour rencontrer d'autres pêcheurs prêts à agir pour la préservation de leur territoire.

Pour candidater, être deux années carté

Si nous réalisons cet article dans la revue "Je Pêche en Morbihan" 2019, c'est parce que vous devez pouvoir justifier des deux cartes de pêche annuelles des deux années précédentes (2019 et 2020) de l'AAPPMA dans laquelle vous souhaitez candidater. **Votre choix en 2019 est donc déterminant pour ces élections, alors prenez le temps de choisir sur cartedepêche.fr ou chez votre détaillant ⁽¹⁾.**

Si nous souhaitons transmettre aux prochaines générations un patrimoine environnemental préservé du mieux possible, il est nécessaire que chaque AAPPMA soit renouvelée par des pêcheurs volontaires, désireux de faire avancer les choses. N'oublions pas que, nous pêcheurs, sommes les premiers enquêteurs de terrain, les premiers à dresser un constat des dysfonctionnements des cours d'eau ou d'une gestion inappropriée des plans d'eau. Nos connaissances et nos compétences pèsent dans la balance d'une politique environnementale active. A nous de faire perdurer notre rôle pour la préservation de la biodiversité !

F.J.

(1) N.B. : Votre détaillant est dans l'obligation de vous demander dans quelle AAPPMA vous souhaitez adhérer. Si ce n'est pas le cas, contactez-nous !



Chaque pêcheur peut changer les choses et candidater.

Vous avez-dit réciprocité ?

Notre département est composé de 26 AAPPMA et d'une ADAPAEF (pêcheurs amateurs aux engins) dont l'ensemble est coordonné par la Fédération. Chaque association dispose d'un territoire de gestion et de baux de pêche qu'elle met à la disposition de l'ensemble de ses pêcheurs. Les pêcheurs qui adhèrent à une AAPPMA du Morbihan peuvent pratiquer leur loisir sur l'ensemble des baux gérés par d'autres AAPPMA, et ce, sans avoir à prendre une autre carte : c'est que l'on appelle la réciprocité.



Les représentants des AAPPMA réunis lors de l'Assemblée générale de la Fédération.



Bien plus que la navigation, c'est la randonnée sur le chemin de halage qui constitue l'axe de développement touristique et économique qu'offre le Blavet. Elle est totalement compatible avec une renaturation et une gestion débarrée.



C. Le Clève

Pourquoi, il faut renaturer !

Pendant des années, la question de la renaturation du Blavet à l'amont de Pontivy a fait l'objet de nombreux débats. Cette question, pour l'aval de Pontivy cette fois, a été relancée en début d'année 2018 dans le cadre d'une étude sur la lutte contre les inondations de Pontivy. Celle-ci a en effet démontré que la canalisation contribue à aggraver le risque d'inondation sur Pontivy. La renaturation du Blavet y ressort comme la seule solution de protection économiquement défendable de l'agglomération Pontivienne. Nous défendons cette position. Pourquoi ?

Parce que le tourisme fluvial n'est pas la panacée économique annoncée. Malgré 50 ans d'efforts et d'investissements ininterrompus, il plafonne et même régresse quasiment partout :

C'est vrai sur le Blavet (voir tableau), sur l'Oust, sur la Rance et, au-delà de la Bretagne, sur la quasi-totalité des voies d'eau pour lesquelles nous avons trouvé des chiffres de fréquentation. Ainsi, sur les canaux du nord de la France (681 km de canaux - 38 haltes nautiques et 11 ports de plaisance), les chiffres 2007-2017 montrent une baisse de 23 % du nombre de passagers transportés, de 12 % de la fréquentation fluviale privée et de 8 % pour la fréquentation professionnelle. Sur l'ensemble des voies gérées par VNF, la baisse du nombre de bateaux entre 2015 et 2016 est de 3,7 %.

→ **Evolution de la navigation de loisir sur différentes voies d'eau**

Secteur	Passages 2017	Année référence	Passages année de référence	Évolution
Blavet	73	92-93	350	-79%
Écluse St Nicolas				
Canal de jonction - Ponteau	57	92-94	120	-53%
Oust - Redon (Chateliers)	2997	91-92	3500	- 14,40%
Oust - Malestroit	1720	91-92	2800	- 38,60%
Rance - Tinténac	400	2002	750	- 47%
Réseau nord France*	-	2007	-	- 23%
Ensemble réseau VNF*	année 2016	2005	-	- 12%

* Données VNF (Voies navigables de France)

Et cette évolution risque de se prolonger car l'avenir de la navigation est de plus en plus fréquemment menacé par le manque d'eau pour alimenter les éclusées à l'exemple de nombreux bassins en 2017 et 2018 : canaux de l'Est, canal des Vosges, canal de Nantes à Brest, canal de jonction Oust-Blavet.

Parce que la navigation génère des coûts d'entretien et de gestion exorbitants, non justifiés et non récupérés :

Maintenir la navigabilité d'une voie d'eau comme le Blavet impose :

- L'entretien courant des ouvrages et des berges.
- La reconstruction des ouvrages régulièrement abîmés ou détruits par les crues à l'exemple de Minazen à la suite de la crue de 2014.
- La modification des ouvrages pour limiter leur impact par rapport aux inondations (grand barrage à Lochrist ; Pontivy).
- L'enlèvement régulier des plantes invasives (sur le bas-Blavet, sur Pontivy, bientôt sur la section Pontivy-Guerlédan (100 000 euros en

2017 pour seulement 2 à 3 biefs sur le bas-Blavet - 600 000 euros sur le budget de la Région).

→ La construction de passes à poissons, de frayères..., pour compenser les impacts sur le milieu aquatique.

Faute de connaître les chiffres, il est difficile de savoir ce que coûte la gestion du seul Blavet. Néanmoins, en première approche, il est possible de l'évaluer à plus de 20 000 € par bateau navigant par an.

Parce que la canalisation a un impact négatif fort sur la ressource en eau, en quantité et en qualité :

On entend souvent que les canaux sont un "château d'eau horizontal" - pour le Blavet 3 Mm³ -, sans souligner :
Que cela ne représente que 6 à 7% du volume de Guerlédan qui est la véritable réserve.
Qu'en été, les 284 ha de surface d'évaporation que constituent les biefs du Blavet entraînent une perte de ressource qui peut être estimée à 500 l/s, soit 1 800 m³/h. Cela correspond aux capacités de production cumulées des usines AEP de Man-

goer 1 (400), Mangoer 2 (500), du déversoir (400), de Kerbellec (100) et de Guern à Baud (400).

L'impact sur la qualité de l'eau n'est pas moins important : la canalisation génère de l'eutrophisation qui constitue en été une plaie coûteuse pour la production d'eau potable, sans compter les risques sanitaires et de pollution liés à la présence des bateaux qui est un vrai problème là où la navigation est développée.

Parce qu'elle occasionne un impact sur la biodiversité injustifiable et non compensable :

Chacun connaît les problématiques de continuité écologique que posent les barrages sur les poissons migrateurs (saumons, anguilles, aloses, etc). On a souvent moins conscience de l'appauvrissement du milieu qui impacte la faune et la flore aquatiques du à sa transformation et aux variations continues de niveau d'eau. A contrario, tout le monde constate les développements de plantes invasives et leurs conséquences sur les milieux, les activités, y compris la navigation, les pompages, etc.

Parce que le changement climatique en cours va encore aggraver ces phénomènes :

- Augmentation du nombre et de l'ampleur des crues
- Augmentation de la problématique des plantes invasives
- Baisse des débits disponibles
- Pression supplémentaire sur les milieux aquatiques

Parce que le Blavet est à la fois :

- Isolé des autres voies navigables bretonnes :
 - par l'est avec le canal de jonction et ses 54 écluses sur 20 km
 - par le nord, avec Guerlédan
 - par le sud avec le pont Jeanne La Flamme



J.C. Le Clainche

la canalisation génère un développement croissant des plantes invasives que la Région, malgré 600 000 € de budget ne parvient pas à maîtriser. Avec le réchauffement climatique, cette problématique s'amplifiera.



J.C. Le Clainche

Confrontée à la baisse de la navigation fluviale, la Région mise sur du loisir léger.

- Un fleuve au fort potentiel piscicole (potentiellement la meilleure rivière à saumons de France dans un état renaturé).
- Un cours d'eau au débit estival soutenu, garantissant un potentiel piscicole boosté et une pratique du canoé-kayak touristique toute l'année.

Parce que gérer le Blavet en mode "débarré-renaturé", c'est :

- Diminuer à très peu de frais les problématiques d'inondation, de qualité d'eau, de production d'eau potable en été.
- Ne pas toucher au chemin de halage et maintenir inchangé

son potentiel de développement touristique.

- Résoudre définitivement et à 100 % tous les problèmes d'atteinte à la biodiversité.
- S'offrir la meilleure rivière à saumons de France et un espace de développement économique et touristique basé sur la navigation légère, la pêche et la randonnée de 60 km.
- Pour la Région, se garder des moyens financiers pouvant être affectés sur les autres secteurs navigables pour en assurer l'aménagement, l'entretien et la promotion.
- Etc ...

PÊCHES-LOISIRS DE L'OUST

Coup double pour la fête de la pêche



P. Courjal

 **Float-tube et canoës de pêche ont fait le plein.**

Pour la fête de la pêche, le 3 juin, l'AAPPMA de St Martin/Oust a organisé une double manifestation : d'un côté, le classique lâcher de truites à l'étang ; de l'autre, une session de découverte de la pêche du carnassier en float-tube et en canoë de pêche sur l'Oust. Plein succès puisque 60 personnes ont participé au lâcher de truite et 40 autres ont pu tester l'une ou l'autre - ou les deux embarcations de pêche.

BROCHET DE BASSE-VILAINE

Rencontre Halieutique Bretonne 2018 : belle ambiance



F. Jossec

 **Un départ sous un magnifique lever de soleil.**

Le parcours de Foleux a accueilli pour sa cinquième année, la rencontre amicale de pêche des carnassiers organisée par la Fédération de pêche du Morbihan et l'AAPPMA du Brochet de Basse Vilaine. La nouveauté cette année a été l'ouverture de la rencontre aux float-tubes et kayaks par équipe (en plus des bateaux). 40 pêcheurs se sont donc donné rendez-vous le 6 octobre à la cale de mise à l'eau vers 7h30 (12 bateaux et 16 float-tubes) pour un départ à 8h30 sous un ciel dégagé. Mais cela n'aura pas duré car en milieu de matinée, le temps s'est dégradé petit à petit jusqu'à l'arrivée de fortes pluies en début d'après-midi. Heureusement, les gouttes ont ensuite cessé jusqu'à la remise des prix. En dépit de ces conditions pourtant favorables, les poissons n'étaient pas très mordants, en particulier les sandres. Après 6h30 de pêche intensive, les équipes sont rentrées au port pour les résultats : 10 équipes ont pu valider des prises (poissons maillés) pour un total de 2 brochets, 21 perches et 1 silure. De nombreux poissons non maillés ont tout de même été signalés dont quelques black-bass. Pour cette édition 2018, c'est l'équipe «Matjé» composée de Jérémy Retail et Matthieu Legland qui l'emporte avec cinq belles perches (1365 points) à seulement quelques petits points des seconds! Encore une belle rencontre qui n'aurait pu se faire sans l'aide de l'AAPPMA du Brochet de Basse Vilaine et de tous ses bénévoles.

BROCHET DE BASSE-VILAINE

Rencontre float-tube à Rieux sur la Vilaine



Brochet de basse-Vilaine

 **Une première rencontre qui en appellera d'autres.**

Le samedi 9 juin, sur le site international de pêche de Rieux, le Brochet de basse-Vilaine a organisé la première édition des rencontres de pêche en float-tube, en collaboration avec la Fédération du Morbihan. Les 18 participants ont pu exprimer leur talent le matin, par beau temps très calme, sous le contrôle des commissaires avant de partager un repas sous un chapiteau bienvenu. Malheureusement, un violent orage a empêché de reprendre la pêche l'après-midi pour des questions de sécurité. Seuls les résultats de la matinée ont donc compté et c'est le jeune Bastian BRIAND, 15 ans, de St Nicolas de Redon qui remporte le trophée. Participants et organisateurs se sont donné rendez-vous en 2019.

AAPPMA PAYS DE LORIENT

Sortie nocturne de l'APN.



AAPPMA de Lorient

 **Atelier fabrication de bouillettes avant la session nocturne de pêche de la carpe de l'APN**

Préalablement à une nuitée de pêche à la carpe qui s'est tenue du vendredi 10 août à 15 h au samedi 11 août à 10 h et à laquelle ont participé l'ensemble des adhérents de la section "pêche des poissons blancs" de l'APN de l'AAPPMA du Pays de Lorient, chacun d'entre eux avait participé à l'élaboration de bouillette, sur les conseils avisés de Mickael, pêcheur expérimenté. Une grande première appréciée de tous.

BASSIN VERSANT DU LOCH

100 compétiteurs au Raid Loc'h fishing



A. Le Broc

 **La pêche, c'est aussi une jeune génération qui bouge.**

Le Raid Loch Fishing, ne se présente plus. Cette compétition de pêche se déroulant sur le bassin versant du Loc'h géré par deux AAPPMA, celle du Loc'h et la Gaule Alréenne, soit de Plaudren jusqu'à Pluneret, totalisant 56 km de cours d'eau. Toutes les techniques étaient autorisées avec comme nouveauté, un coefficient affecté à chaque espèce et à chaque taille. De cette manière, tous les compétiteurs ont pu marquer des points de façon équitable. Cette 3^e édition fût certainement la plus aboutie de toute, avec une organisation sans faille de la part des 30 bénévoles.

Le Raid Loch Fishing 2018 en chiffres :

- 2 AAPPMA
- 100 compétiteurs
- 30 bénévoles
- 56 Km de parcours
- 25 partenaires commerciaux et institutionnels
- 10 500 € de gain répartis entre les compétiteurs
- 140 repas préparés
- 2 checkpoints
- 4386 cm de poissons pris et relâchés, répartis de la façon suivante : 74 truites, 96 perches, 13 brochets et 45 autres espèces
- 1 député et 1 maire à la remise des prix
- Des heures de travail impossibles à calculer

Podium :

1. Herault Maxime et Leconte Alexis
2. Rebour Florent et Geffroy Goulven
3. Labesse Julien et Le Blanc Mathieu



 Pour retrouver la vidéo : QR Code YouTube



Crédit Mutuel de Bretagne

Vannes Le Pouffanc
Route de Nantes
Le Pouffanc 56860 SENE
Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89

www.cmb.fr
ouvert tous les jours
du mardi au samedi midi



AAPPMA DU LOCH - GRAND-CHAMP

La fishing Academy



F. Jossec

Très beau rotengle capturé par Lisa, ravie, lors d'une session de la Fishing Academy.

Souhaitant faire découvrir la pêche à une génération de jeunes "rurbains" orpheline de parents-pêcheurs, l'AAPPMA du Loch a créé la Fishing Academy dont les objectifs sont de :

- Développer des actions d'éducation populaire de découverte de la pêche et de l'environnement en direction de différents publics, jeunes et adultes en intervenant notamment sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Promouvoir une pratique de la pêche fondée sur le respect du poisson, effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée.
- Faire prendre conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés
- Inculquer le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement.
- Connaître le rôle des structures associatives et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.

Pour cela, l'AAPPMA a :

- Obtenu un local municipal de 60 m² permettant de stocker le matériel et d'organiser les séances théoriques,
- Organisé des stages de pêche tous les mercredis de mi-mai à mi-juin avec la progression pédagogique suivante (stages assurés par un agent de développement en formation BPJEPS Pêche de loisirs)

Séance 1 : découverte poisson/techniques de pêche/milieu aquatique/matériel

Séance 2 : initiation pêche au coup

Séance 3 : perfectionnement pêche au coup

Séance 4 : initiation pêche aux leurres

Séance 5 : perfectionnement pêche aux leurres.

AAPPMA DU LOCH - GRAND-CHAMP

Ouverture d'un réservoir mouche

Le constat est simple. A la fermeture de la 1^{ère} catégorie les pêcheurs à la mouche n'ont plus grand-chose à faire sur les cours d'eau et plans d'eau que nous gérons. Ils sont obligés de se rendre dans les départements voisins (22-29-35) pour s'adonner à leur loisir. Forte de ce constat, l'AAPPMA de Grand-champ a décidé d'ouvrir un réservoir mouche pendant la période automne hiver sur l'étang de Parc er Bihan - classé eau close - afin de diversifier l'offre de pêche sur l'AAPPMA et satisfaire la demande des pêcheurs à la mouche. De plus, ce plan d'eau servira lors des initiations de pêche à la mouche dans le cadre de la fishing academy.

Pour permettre l'ouverture le 28 octobre 2018, de nombreux travaux ont été effectués :

- Passage d'un tracteur avec un gyrobroyeur (2 passages)
- Passage d'un tracteur avec un broyeur d'accotement
- Élagage des arbres
- Finition avec des débroussailluses
- Pose de poubelles de tris sélectifs
- Pose de panneaux d'informations sur la réglementation en vigueur

Le principe de fonctionnement du site : pendant la saison «truite», gestion de l'étang en mode étang de découverte axée sur la pêche du poisson blanc ; hors saison truite, pêche en mode "réservoir mouche".



R. Le Teuff

Premiers lancers... et premiers poissons...



R. Le Teuff

ÉTANG DE KERGUÉHENNEC

Un partenariat pour la mise en valeur du site



AAPPMA de Locrininé

Lors de l'état des lieux piscicoles, des pêches électriques de bordures ont montré la présence de quelques brochetons de l'année.

Les étangs de Kerguéhenec, propriétés du Département, présentent un potentiel certain pour la pêche, mais ils ne sont actuellement pas très adaptés pour la pratique de la pêche, toutes techniques confondues : les berges sont abruptes, l'envasement est marqué et les carex sont très fortement développés. De plus, le peuplement piscicole est aujourd'hui limité : le déficit en zones de reproduction fonctionnelles et en abris sont les facteurs limitants principaux pour les différentes espèces de poissons, en particulier le brochet et les poissons blancs. Un projet de mise en valeur piscicole et halieutique de ce site a été engagé en partenariat avec le service Espaces Naturels Sensibles du département du Morbihan. Il propose des réhabilitations de frayères fonctionnelles et d'abris pour les différentes espèces de poissons, garants d'un meilleur fonctionnement piscicole. En termes de pêche, un projet innovant a été soumis au Département avec notamment des petits aménagements halieutiques (pontons, parcours sub-aquatique...), ce qui permettrait d'améliorer l'attractivité de ce site du centre Morbihan pour une pêche familiale et sportive.

AAPPMA DU LOCH - GRAND-CHAMP

Un argent de poche bien gagné !



F. Farnon

L'AAPPMA du Loch a accueilli 3 jeunes de Grand-Champ pendant une semaine au mois de Juillet pour l'opération argent de poche.

L'opération "Argent de poche", c'est un principe tout simple : la commune propose des missions de 3 heures à des jeunes de 16 et 17 ans. Chacune est indemnisée 15 €. Les jeunes sont encadrés par un agent de la commune, un élu ou bénévole. C'est une démarche d'autonomie dans laquelle les jeunes s'engagent avec une introduction au travail. Une ouverture sur des professions différentes, un partage entre l'adulte et le jeune, une approche de la citoyenneté sont également des buts recherchés dans cette initiative.

Pour la 2^e année consécutive, l'AAPPMA du Loch a accueilli 3 jeunes de Grand-Champ pendant une semaine au mois de juillet. Plusieurs missions leur ont été confiées :

- Réalisation de fascine et d'épis rocheux dans un cours d'eau
- Opération de faucardage dans un de nos étangs et nettoyage des berges
- Travaux de ponçage et de peinture au local associatif.

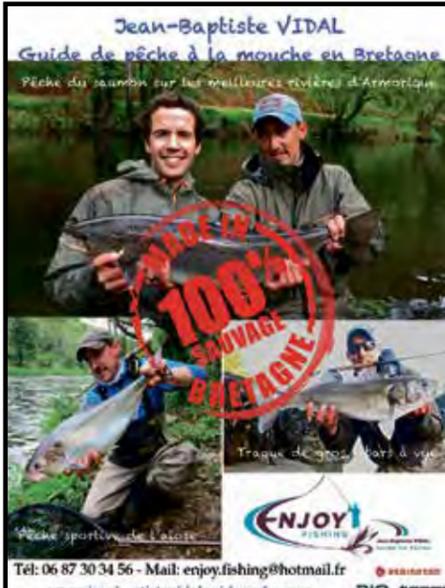


PROTECTION PARE-SOLEIL
SAS MOUCHY STORES
 56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22
 Stores intérieurs et extérieurs
 Motorisation • Entretien
 Bâches • Réparations camping

DEVIS GRATUIT
 Fabricant • Installateur

www.store-mouchy.com
 mouchystores@orange.fr

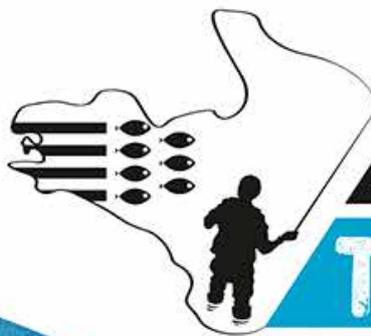
Jean-Baptiste VIDAL
 Guide de pêche à la mouche en Bretagne
 Pêche du saumon sur les meilleures rivières d'Armorique



MADE IN FRANCE
100% SAUVAGE
BRETAGNE

ENJOY FISHING

Tel: 06 87 30 34 56 - Mail: enjoy.fishing@hotmail.fr
 www.jeanbaptistevidalguidepeche.com



BRETAGNE

TERRE DE PÊCHE

Cœur de Bretagne

KALON BREIZH

GÉNÉRATION PÊCHE

www.bretagneterredepeche.bzh

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le fond européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

